

Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône

(SIED 70)

20, avenue des Rives du Lac – 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE

Tél. : 03.84.77.00.00 – Fax : 03.84.77.00.01

E-mail : contact@sied70.fr

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
Samedi 23 septembre 2017 à 9 heures 30
à l'amphithéâtre de l'ESPACE 70
Route de Saint-Loup à VESOUL**

ORDRE DU JOUR

- ✚ Modification des statuts du Syndicat
- ✚ Indemnités de fonction des élus
- ✚ Avenant au contrat de concession - Protocole PCT
- ✚ La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) à Plancher-Bas
- ✚ Nouvelle desserte gazière sur le secteur de Champagney
- ✚ Création d'un budget annexe pour la chaufferie bois de Vesoul
- ✚ Décisions modificatives et budget supplémentaire 2017
- ✚ Orientations budgétaires 2018

**Pour délibérer valablement 289 délégués
devront participer à cette réunion.
Merci à toutes et tous pour votre présence.**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

POUVOIR

à remettre en début de séance par le titulaire du pouvoir qui aura à émarger à la place du délégué représenté

Je soussigné (e), délégué (e) de la commune
de....., empêché (e) d'assister à l'Assemblée Générale du 23 septembre 2017 donne pouvoir
à M....., délégué (e) de la commune de, pour
me représenter et voter en mon nom à cette réunion.

Fait à le

(1)

(1) Ecrire « Bon pour pouvoir »

Nota : - pour sa commune d'élection, un suppléant n'a pas besoin du pouvoir d'un titulaire

- un délégué ne peut disposer que d'un seul pouvoir

- le pouvoir ne sert pas au calcul du quorum

Modification des statuts du Syndicat

La récente prise de compétence de la Communauté de Communes du Val Marnaysien en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et sa prochaine représentation au sein du Syndicat nécessite de modifier les statuts du Syndicat vers celui d'un Syndicat Mixte fermé.

Par ailleurs, l'évolution de ce dernier rend certaines dispositions (notamment relatives aux énergies renouvelables) obsolètes ou caduques ce à quoi il y a lieu de remédier.

Ainsi, il est proposé au Comité de modifier ces statuts selon le modèle joint en annexe au présent rapport (en grisé les éléments ajoutés, en barré, les éléments supprimés)

Indemnités de fonction et frais de déplacement

Par délibération n°2 du 26 avril 2014, le Comité Syndical avait décidé du versement au Président d'une indemnité de 37.41 % de l'indice brut 1015 (indice brut terminal de la fonction public) et, également, accordé une indemnité globale maximum de 48 % de l'indice brut 1015 à ceux des 6 Vice-Présidents qui auront reçu une délégation en chargeant Monsieur le Président d'effectuer la répartition de celle-ci entre les Vice-Présidents dans les conditions de la réglementation en vigueur.

Cette répartition a été validée par le Comité Syndical par délibération n°1 du 20 septembre 2014.

Suite à la parution du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 l'indice brut terminal de la fonction public, applicable aux indemnités de fonction des élus, est passé de 1015 à 1022.

Il y a donc lieu de reprendre une délibération pour remplacer celles de 2014 en faisant référence cette fois à l'indice brut terminal de la fonction publique conformément à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il est proposé au Comité syndical de fixer le montant des indemnités de fonction des élus, conformément à l'article R5212-1 du CGCT, pour le SIED70 (population totale de 246 022 au dernier recensement) selon le tableau ci-après :

Bénéficiaires	Délégation	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président, Jacques ABRY		18.70
1 ^{er} Vice-Président, Gilles MARTINET	aux concessions et plus particulièrement à la gestion des services publics de distribution d'électricité et de gaz, ainsi qu'au suivi des cahiers des charges de concession	18.70
2 ^{ème} Vice-Président, Robert BOURQUIN	à l'Energie-Bois et portant plus particulièrement, d'une part, sur l'activité du syndicat tant sur la maîtrise d'ouvrage que sur l'assistance à maître d'ouvrage, d'autre part, sur le suivi du fonctionnement et l'approvisionnement en combustibles des installations existantes et, enfin, sur les ressources financières du service	10,50
3 ^{ème} Vice-Président, Raymond BILQUEZ	aux Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques ainsi qu'aux questions de coordination sécurité et protection de la santé sur les chantiers et de compétences en éclairage public et génie civil	15,00
4 ^{ème} Vice-Président, Jean-Marc JAVAUX	aux Communications électroniques et à l'Internet haut-débit : Equipement et réseau informatique, Infrastructures et systèmes de télécommunications - Système d'informations géographiques (interne et départemental) - Nouvelles technologies et Smarts grids.	6,00

5 ^{ème} Vice-Président, Pascal GAVAZZI	aux Economies d'énergie et à la Performance énergétiques : propositions de développement de l'activité et aides aux communes dans leurs souhaits dans ces domaines - actions de sensibilisation aux économies d'énergie (scolaires, adultes et événementiel avec les collectivités)	10,50
6 ^{ème} Vice-Président, Jean-Luc QUIVOGNE	à la Solidarité, la Coopération et à la Mutualisation : Commission consultative des services publics locaux de l'électricité et du gaz - Relations avec les usagers des services publics - Précarité énergétique (aide et soutien à l'usager, fonds solidarité énergie, fonds d'aide aux travaux,...) - Suivi des tarifs sociaux (Tarif Spécial de Solidarité : TSS et Tarif de Première Nécessité : TPN)	6,00

Avenant PCT (Part Couverte par le Tarif)

Par délibération n°10 du 27 mars 2010, le Comité Syndical avait autorisé la signature d'un avenant à la convention de concession relatif au versement par Enedis (anciennement ERDF) de la PCT (Part Couverte par le Tarif) au SIED70, quand il est maître d'ouvrage de travaux de raccordement.

Les modalités de cet avenant avaient été modifiées et prolongées pour la période 2013-2015 par un nouvel avenant approuvé par délibération n°18 du 16 mars 2013, puis pour l'année 2016 par un avenant approuvé par délibération n°1 du 26 novembre 2016.

Compte tenu de la signature d'un nouvel accord permettant de prolonger les modalités définies dans le cadre des avenants précités, intervenu entre la FNCCR et Enedis, il est proposé un nouvel avenant à la convention de concession reconduisant, jusqu'au 31 décembre 2021, les mêmes conditions financières que celles définies précédemment tout en autorisant la mise en application des dispositions expérimentales de l'article 3 du protocole d'accord entre la FNCCR et Enedis

Il est proposé au Comité syndical d'adopter ce projet d'avenant à la convention de concession du 30 novembre 1995.

On trouvera annexé au présent rapport le projet d'avenant PCT.

LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) à PLANCHER-BAS

Par délibérations concordantes en date respectivement du 26 août 2015 pour la commune de Plancher-Bas et du 12 septembre 2015 pour le SIED70, le Syndicat a continué à percevoir, en 2016 et 2017, la TCFE sur cette commune en contrepartie du maintien du régime de financement des travaux réservés aux communes de moins de 2000 habitants.

La commune de Plancher-Bas disposant au 1^{er} janvier 2017 d'une population totale de 2002 habitants, en application des dispositions du Code des collectivités territoriales (CGCT), elle doit décider avant le 1^{er} octobre 2017 des conditions de perceptions de la TCFE.

Par délibération de son conseil municipal du 15 septembre dernier, la commune de Plancher-Bas demande, comme le permet le CGCT, que la TCFE continue à être perçue par le SIED 70, en contrepartie du maintien du régime de financement des travaux réservés aux communes de moins de 2 000 habitants

Il est proposé au Comité de se prononcer sur cette demande de la commune de Plancher-Bas.

NOUVELLE DESSERTE GAZIERE SUR LE SECTEUR DE CHAMPAGNEY

Par délibération n°7 du 23 novembre 2013, le comité avait approuvé le dossier de consultation des entreprises relatif à la création d'un réseau de gaz pour alimenter principalement l'entreprise GESTAMP et éventuellement le collège de Champagny et tous les bâtiments qui se situent le long des voies où les conduites de gaz seraient installées.

En l'absence de la confirmation de la société GESTAMP de ses besoins, la procédure s'était arrêtée à ce stade.

En prévision d'une évolution des besoins de cette société, le SIED70 est à nouveau sollicité en tant qu'autorité compétente.

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indique que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) doit être consultée pour avis par l'assemblée délibérante avant tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière, ou de partenariat.

Ainsi, il est proposé au Comité de demander la saisine de cette commission sur ce projet.

NOUVEAU BUDGET ANNEXE – CHAUFFERIE BOIS DE VESOUL

Par délibération n°16 du 1^{er} avril 2017, le Comité Syndical a accepté le transfert de la compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » de la ville de Vesoul pour le quartier du Montmarin.

Afin d'assurer le financement des premières études liées à cette opération, il est nécessaire d'une part, de créer un budget annexe primitif « Chaufferie de Vesoul » et, d'autre part, que le budget principal verse un prêt remboursable égal aux dépenses envisagées, le remboursement de ce prêt devant s'échelonner de 2010 à 2023.

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le projet de budget principal supplémentaire 2017 a été établi sur les bases ci-après :

- 1) Le SIED70 participe désormais à la protection complémentaire santé pour ses agents dans le cadre de la procédure dite de « labellisation » depuis le 1^{er} juillet 2017 ce qui nécessite de provisionner la ligne 6478 (autres charges sociales) de 300 euros supplémentaires.
- 2) Une ouverture de crédit de 10 000 € (article 6578) est nécessaire pour respecter la convention signée avec l'Association Electriciens Sans Frontières qui a permis d'établir un partenariat visant à cofinancer un projet de sa phase initiale jusqu'à sa réalisation complète.
- 3) En investissement, un basculement de crédits de 15 000 euros de l'article 13915 à 139158 permet de rectifier une erreur d'écriture dans les opérations d'ordre.
- 4) Un complément de crédit s'avère nécessaire pour l'achat d'un second véhicule électrique (article 2182) de 3 000 €
- 5) L'ouverture d'un crédit de 2 800 € est également nécessaire pour l'acquisition d'un système de vidéo surveillance du parking du Syndicat (article 2135).
- 6) Le prêt de 100 000 euros, remboursable en 3 ans au budget annexe de la chaufferie de Vesoul, permet de financer les premières études.
- 7) L'ouverture d'une ligne de recette de 10 400 € (imputés sur l'article 1311) pour une subvention obtenue via la convention TEPCV signée avec l'Etat et le Pays de Vesoul-Val de Saône pour l'acquisition d'un véhicule électrique permet de compenser une partie de ces dépenses.
- 8) L'augmentation des cours des CEE supérieure aux prévisions de 105 700 euros en recettes supplémentaires (article 7788) permet de financer le reste des dépenses énoncées ci-dessus.
- 9) L'accompagnement des lauréats TEPCV dans la valorisation des CEE nécessite de provisionner la somme de 300 000 € en recette pour la vente de ces CEE (article 7788) et une somme équivalente en dépense pour la restitution de ces recettes aux maîtres d'ouvrages et lauréats (article 678).

On trouvera annexé au présent rapport le projet de budget principal supplémentaire.

BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE DE SCEY BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le SIED70 a reçu un remboursement sur les impôts sur les bénéfices supérieurs de 100 € par rapport aux prévisions, ce qui permet de diminuer le montant des prestations de services dues par les usagers d'autant.

Pour la bonne prise en compte des amortissements, il y a lieu de corriger une imputation liée à la construction initiale ce qui induit l'inscription de recettes et de dépenses d'un montant équivalent en investissement. (1 100 euros au chapitre 23)

On trouvera annexé au présent rapport le projet de budget supplémentaire.

**BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE DE GY
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017**

Pour la bonne prise en compte des amortissements, il y a lieu de préciser les imputations liées à la construction initiale ce qui induit l'inscription de recettes et de dépenses d'un montant équivalent en investissement (411 100 euros au chapitre 23)

On trouvera annexé au présent rapport le projet de Budget supplémentaire.

**BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE DE MARNAY
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017**

Une prestation de contrôle des plaquettes pour 200 €(article 61528) nécessite de ponctionner le montant inscrit pour les dépenses imprévues en fonctionnement)

Pour la bonne prise en compte des amortissements, il y a lieu de préciser les imputations liées à la construction initiale ce qui induit l'inscription de recettes et de dépenses d'un montant équivalent en investissement (1 045 000 euros au chapitre 23)

On trouvera annexé au présent rapport le projet de Budget supplémentaire.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le budget principal repose sur les ressources suivantes :

- 1) La TCFE (Taxe de consommation finale d'électricité), les recettes perçues au titre des consommations constatées en 2013 à 2016 ont été les suivantes :

Année	Montant de TCFE perçue
2013	3 157 013,48€
2014	3 163 000,38€
2015	3 159 386,65€
2016	3 190 161,62€
Prévision 2018	3 200 000 €

- 2) Les subventions du Compte d'affectation spéciale pour le financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale (FACÉ).
- 3) Les financements des concessionnaires : redevances de concessions, participation (pour Enedis uniquement) au titre de la PCT (Part couverte par le tarif) et participations au titre de l'environnement (article 8).
- 4) Les participations des demandeurs de travaux dans les conditions des guides définis par le Bureau dépendant principalement de la perception ou non par le SIED 70 de la TCFE sur le territoire des communes (moyenne constatée de 18.1 % des travaux d'électrification sur la période 2013-2016).
- 5) La valorisation du travail que les services du SIED 70 réalisent au titre des travaux (9,5% du montant HT des travaux).
- 6) La TVA qu'il récupère sur les travaux d'électrification.
- 7) L'excédent reporté

Les dépenses comprennent :

- 1) Les charges à caractère général, salariales et diverses.
- 2) Les travaux en se limitant strictement pour les renforcements à l'enveloppe minimale de travaux nécessaire à obtenir l'aide maximale.
- 3) Les immobilisations corporelles (investissements de biens propres au SIED 70).
- 4) Les participations du syndicat aux études et travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes.
- 5) Les sommes à valoir pour imprévus.

On trouvera ci-dessous un tableau qui précise les dépenses et les recettes envisageables pour 2018 :

Recettes			Dépenses	
TCFE		3 200 000 €	Charges à caractère générales	240 000 €
FACÉ		2 120 000 €	Charges salariales	700 000 €
Concessionnaire	Redevances	1 300 000 €	Autres charges de la gestion courante	100 000 €
	PCT	680 000 €	Travaux TTC électricité	7 748 000 €
	A8	240 000 €	Travaux TTC éclairage public	2 839 000 €
Participation demandeurs		3 295 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	650 000 €
FIMO		570 000 €	Immobilisations corporelles	40 000 €
TVA récupérée		1 198 000 €	Travaux TTC hydroélectricité	600 000 €
Budget IRVE reporté		240 000 €	Participations aux travaux des communes	1 511 000 €
Excédent antérieur		1 600 000 €	Imprévus	15 000 €
Total		14 443 000 €	Total	14 443 000 €

Toutes les valeurs surlignées du tableau ci-avant proviennent d'une estimation de réalisation de travaux basée sur le récapitulatif ci-après :

PRO- GRA M- MES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA des travaux du programme	Montant HT des travaux facturés par entreprises	Montant des travaux en régie	Montant minimum HT des travaux subventionnables par le FACÉ	Ventilation des ressources					Participation du SIED 70
							TVA récupérée	FACÉ ou ADEME (IRVE)	Région	Concessionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE												
FACE	tranche A/B : renforcement	1 656 000 €	1 400 000 €	1 278 500 €	121 500 €	1 400 000 €	256 000 €	1 120 000 €	0 €	0 €	0 €	280 000 €
	tranche A/B : extension	414 000 €	350 000 €	319 600 €	30 400 €	350 000 €	64 000 €	280 000 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €
	tranche S : sécurisation	355 000 €	300 000 €	274 000 €	26 000 €	300 000 €	55 000 €	240 000 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €
	tranche S' : sécurisation petits fils BT	296 000 €	250 000 €	228 300 €	21 700 €	250 000 €	46 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €
	tranche C : aménagement esthétique	769 000 €	650 000 €	593 600 €	56 400 €	350 000 €	119 000 €	280 000 €	0 €	0 €	195 000 €	175 000 €
syndical	renforcement et sécurisation hors	0 €	0 €	0 €	0 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	aménagement esthétique A8	710 000 €	600 000 €	547 900 €	52 100 €	/	110 000 €	0 €	0 €	240 000 €	270 000 €	90 000 €
	aménagement esthétique hors A8 et extension avec PCT (sans R2 dans 2	1 064 000 €	900 000 €	821 900 €	78 100 €	/	164 000 €	0 €	0 €	0 €	270 000 €	630 000 €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2	2 011 000 €	1 700 000 €	1 552 500 €	147 500 €	/	311 000 €	0 €	0 €	680 000 €	210 000 €	810 000 €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2	473 000 €	400 000 €	365 300 €	34 700 €	/	73 000 €	0 €	0 €	0 €	73 000 €	327 000 €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		7 748 000 €	6 550 000 €	5 981 600 €	568 400 €	2 650 000 €	1 198 000 €	2 120 000 €	0 €	920 000 €	1 018 000 €	2 492 000 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :												
SEP	Eclairage public : optimisation	1 419 000 €	1 200 000 €	1 095 900 €	104 100 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	459 000 €	960 000 €
	Eclairage public	1 420 000 €	1 200 000 €	1 095 900 €	104 100 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	1 216 000 €	204 000 €
SGCT	Génie civil de communications	650 000 €	550 000 €	502 300 €	47 700 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	602 300 €	47 700 €
Totaux des travaux réalisés		3 489 000 €	2 950 000 €	2 694 100 €	255 900 €		0 €	0 €	0 €	0 €	2 277 300 €	1 211 700 €
TOTAUX GENERAUX		11 237 000 €	9 500 000 €	8 675 700 €	824 300 €	2 650 000 €	1 198 000 €	2 120 000 €	0 €	920 000 €	3 295 300 €	3 703 700 €

Par rapport à l'enveloppe des travaux retenus par le budget 2017, les programmes de travaux 2018 sont basés sur les hypothèses ci-après :

- Les aides du Facé 2017 ont été maintenue par rapport à 2016, voire ont subi une légère augmentation au global (+ 0.4%) Pour les orientations budgétaires 2018, il est proposé de retenir le même niveau d'aides qu'en 2017, soit une aide totale estimée à 2 119 000 € comme le montre le tableau ci-dessous :

Programme	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Aide maximale	Ecart 2013/2012	Aide maximale	Ecart 2014/2013	Aide maximale	Ecart 2015/2014	Aide maximale	Ecart 2016/2015	Aide maximale	Ecart 2017/2016	Aide maximale	Ecart 2018/2017
FABe	390 000 €	-0,4%	361 000 €	-7,4%	309 000 €	-14,4%	280 000 €	-9,4%	280 000 €	0,0%	280 000 €	0,0%
FABr	1 535 000 €		1 443 000 €	-6,0%	1 243 000 €	-13,9%	1 119 000 €	-10,0%	1 121 000 €	0,2%	1 121 000 €	0,0%
FC	361 000 €	-7,7%	369 000 €	2,2%	366 000 €	-0,8%	276 000 €	-24,6%	282 000 €	2,2%	282 000 €	0,0%
FS	211 000 €	1,0%	215 000 €	1,9%	218 000 €	1,4%	234 000 €	7,3%	234 000 €	0,0%	234 000 €	0,0%
FS'	131 000 €	2,3%	142 000 €	8,4%	142 000 €	0,0%	202 000 €	42,3%	202 000 €	0,0%	202 000 €	0,0%
TOTAUX	2 628 000 €	-1,2%	2 530 000 €	-3,7%	2 278 000 €	-10,0%	2 111 000 €	-7,3%	2 119 000 €	0,4%	2 119 000 €	0,0%

- Augmentation des montants de travaux du réseau d'électricité (en lien avec l'augmentation constatée des travaux d'extension et de dissimulation).
- Ajustement des montants des travaux d'optimisation et d'extension de l'éclairage public réalisés par le SIED 70 aux niveaux constatés de 2017.

En outre ces prévisions budgétaires envisagent, d'une part, une somme de 511 000 € de participation aux travaux d'optimisation de l'éclairage public réalisés directement par les communes, 1 million d'euros pour financer l'appel à projet lancé par le Syndicat auprès des communes pour la maîtrise de l'énergie dans leurs bâtiments et, en fonction des avancées sur ces projets, la somme de 600 000 euros pour la construction de centrales hydroélectriques.

Le Comité aura à débattre de ces orientations.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

- STATUTS -

ARTICLE I : CONSTITUTION

En application des dispositions du Code général des Collectivités territoriales relatives au syndicat ~~mixte fermé de communes~~ et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5212-16, L.5711-1, est constitué entre les collectivités de la liste ci-jointe un syndicat ouvert d'une part à l'ensemble des communes de Haute-Saône et d'autre part à leurs groupements qui ont des attributions communes avec celles du syndicat. Ce syndicat intercommunal prend la dénomination de « Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône », désigné ci-après par « le syndicat ».

Le périmètre du SIED70 est fixé par l'arrêté préfectoral n°70-2016-10-28-007 du 28 octobre 2016

ARTICLE II : OBJET

Ce syndicat a pour objet :

2-1) d'organiser aux lieu et place ~~des communes~~ *de ses* membres, les compétences d'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité ;

2-2) d'organiser aux lieu et place ~~des communes~~ *de ses* membres, qui le demandent expressément par délibération, les compétences d'autorité organisatrice des distributions publiques de gaz ;

2-3) d'organiser et d'exercer les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et, à la demande ~~des collectivités adhérentes~~ *de ses adhérents* les compétences à caractère optionnel relatives à l'éclairage et aux équipements, décrites au paragraphe 5-3) ci-après ;

2-4) d'assurer la mission de coordonnateur de groupements de commandes, décrites au paragraphe 5-4) ci-après.

Le syndicat peut :

- être mandaté par d'autres maîtres d'ouvrage pour réaliser en concomitance avec des travaux dont il est maître d'ouvrage des travaux relevant de ses compétences optionnelles en co-maîtrise d'ouvrage, dans les conditions de l'article 2 de la loi MOP modifiée du 12 juillet 1985 ;

- assurer, à la demande d'un adhérent, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, des prestations se rattachant à son objet et aux services qu'il peut apporter en fonction de ses compétences notamment dans les domaines de construction de bâtiments d'équipements collectifs et de marchés publics, qu'il peut mettre à disposition de ses adhérents. Ces prestations sont réalisées, dans les conditions de l'article L.5211-56 du code général des collectivités territoriales ; les contrats relatifs à ces prestations sont conclus dans le respect des règles du Code des marchés publics ;

- mettre les moyens d'action dont il est doté à la disposition de ses adhérents, sur leur demande, dans les domaines relevant de ses compétences, en application de l'article L.5211-4-1 du code précité ;

2-5) d'exercer dans le cadre des dispositions de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales, la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant selon les cas :

- l'acquisition de droits d'usage ou la location d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, en vue de leur établissement et de leur exploitation ;
- la construction et la gestion des infrastructures et des réseaux de communications électroniques qu'il s'agisse de travaux de premier établissement ou de travaux ultérieurs ;
- l'acquisition des infrastructures ou réseaux existants ;
- la mise des infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
- l'offre de services de communications électroniques aux utilisateurs finals.

ARTICLE III : DUREE DU SYNDICAT

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE IV : SIEGE DU SYNDICAT

Le siège du syndicat est fixé à VAIVRE-ET-MONTOILLE, 20 avenue des Rives du Lac. La domiciliation du siège peut être modifiée par délibération du comité syndical.

ARTICLE V : ATTRIBUTIONS

5-1) Au titre de l'électricité, le syndicat exerce les activités suivantes :

5-1-1) représentation ~~des communes associées~~ *de ses membres* dans tous les cas où les lois et les règlements en vigueur, en particulier ceux relatifs à la nationalisation de l'électricité, prévoient que ~~les collectivités~~ *ceux-ci* doivent être représentées ou consultées ;

5-1-2) révision, négociation et signature avec, respectivement, Electricité de France et la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité de Ray-Cendrecourt, de tous les actes relatifs à la concession du service public de distribution de l'électricité sur le territoire ~~des communes adhérentes~~ des adhérents au syndicat. Le syndicat constitue pour l'application des dispositions qui précèdent "l'établissement public de coopération" visé à l'article 1^{er} de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ou de tout texte de même portée ;

5-1-3) encaissement, centralisation et, suivant le cas, reversement aux communes ou emploi directement dans le cadre des lois et règlements en vigueur, des sommes dues en particulier par les établissements concessionnaires en vertu des cahiers des charges de concession ou de conventions en vigueur ; d'une façon générale, perception de toute redevance de la part des concessionnaires ;

5-1-4) organisation et exercice du contrôle de la bonne exécution des cahiers des charges de distribution d'énergie électrique ;

5-1-5) représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées ;

5-1-6) maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, y compris ceux d'installations de production intégrées à ces réseaux et de maîtrise de la demande d'électricité.

Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire, dont il est maître d'ouvrage et des biens de retour des gestions déléguées.

5-2) Au titre du gaz, le Syndicat exerce pour les communes, ~~ou leurs groupements~~, qui le demandent, les activités suivantes :

5-2-1) en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution de gaz, passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz (fourniture de gaz et gestion du réseau) ou, le cas échéant, exploitation du service en régie ;

5-2-2) exercice du contrôle des distributions de gaz prévu par l'article premier de la loi du 15 février 1941 relative à l'organisation de la production, du transport et de la distribution du gaz ;

5-2-3) maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau public de distribution de gaz que les lois et règlements en vigueur permettent aux collectivités de faire exécuter tout ou partie à leur charge ;

5-2-4) interventions dans les litiges entre les clients non éligibles et les organismes de distribution publique de gaz ;

5-2-5) opérations de maîtrise de la demande de gaz ;

5-2-6) représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées.

Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire dont il a été maître d'ouvrage et des biens de retour des gestions déléguées.

5-3) Compétences optionnelles :

Pour les ~~communes ou leurs groupements~~ collectivités adhérentes qui le demandent expressément par délibération ou dispositions statutaires, le syndicat peut exercer les compétences relatives :

5-3-1) à l'équipement en éclairage communal concernant les extensions, renforcements, renouvellements et améliorations diverses des installations d'éclairage ;

5-3-2) à la maintenance de l'éclairage communal comprenant l'entretien préventif programmé et l'organisation des dépannages ;

5-3-3) aux travaux divers de génie civil liés aux travaux d'électricité : surlargeurs de tranchées, tuyaux, fourreaux et matériels divers (regards, chambres de tirage, coffrets...) nécessaires notamment aux réseaux de télécommunications ;

5-3-4) aux travaux divers d'équipements et de tous services relatifs aux énergies renouvelables et aux technologies de l'information et de la communication que les lois et règlements en vigueur permettent aux collectivités de faire exécuter tout ou partie à leur charge ;

5-3-5) aux infrastructures de recharge de véhicules électriques de la compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du Code général des collectivités territoriales :

- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

- mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

~~Le Comité sera amené à se prononcer, à l'issue de chaque période triennale, sur l'activité du syndicat dans le domaine des énergies renouvelables et il décidera de la poursuite ou de la cessation de cette activité.~~

5-4) Mise en commun de moyens et activités accessoires :

5-4-1) Coordination de groupements de commandes : Le syndicat peut assurer la mission de coordonnateur de groupements de commandes dans les conditions prévues par l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 à l'article 8 du Code des marchés publics, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique le concernant en qualité de donneur d'ordre ou de maître d'ouvrage.

5-4-2) Maîtrise de la demande d'énergie et utilisation rationnelle de l'énergie : Le syndicat peut réaliser des actions tendant à la maîtrise de la demande d'énergie dans le domaine de l'électricité selon les modalités prévues à l'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales et plus généralement de toute énergie et d'eau. Le syndicat peut entreprendre toute action contribuant à l'efficacité énergétique, la gestion de la demande d'énergie et d'eau, ainsi qu'à leur utilisation rationnelle. Dans le cadre de ces interventions, le syndicat peut notamment procéder ou faire procéder à des audits énergétiques.

Le syndicat est habilité à intervenir en matière de maîtrise de la demande d'énergie pour les personnes en situation de précarité conformément à l'article L 2224-34 précité et, d'une manière générale, pour réaliser ou faire réaliser toute action de maîtrise de la demande d'électricité au profit des usagers domestiques.

ARTICLE VI : FONCTIONNEMENT

6-1) Composition du comité :

Chaque collectivité adhérente au syndicat est représentée par des délégués titulaires et suppléants dont le nombre est indiqué sur tableau ci-après :

Population <i>municipale</i>	Nombre de délégués			
	des communes		des EPCI*	
	titulaires	suppléants	titulaires	suppléants
Moins de 2000 hab.	1	1	1	1
De 2001 à 4000 hab.	2	2		
De 4001 à 6000 hab.	3	3		
De 6001 à 8000 hab.	4	4		
De 8001 à 10000 hab.	5	5		
De 10001 à 12000 hab.	6	6	2	2
De 12001 à 14000 hab.	7	7		
De 14001 à 16000 hab.	8	8		
De 16001 à 18000 hab.	9	9		
18001 et plus	10	10		

**hors cas mentionné à l'article L5711-3 du CGCT pour lesquels l'EPCI compte le même nombre de délégués dont les communes disposaient avant leur substitution.*

En cas d'empêchement d'un ou plusieurs délégués titulaires, les délégués suppléants présents (dans la limite du nombre de titulaires absents) de la collectivité adhérente concernée siègent au comité avec voix délibératives.

En application de l'article L5212-16 3° du Code Général des Collectivités, chaque délégué pourra prendre part au vote pour chaque affaire mise en délibération.

6-2) Bureau :

Le comité désigne parmi les délégués qui le composent un bureau qui comporte un président, plusieurs vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et dix membres.

6-3) Règlement intérieur :

Un règlement intérieur en forme de délibération du comité syndical fixe, conformément aux articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, les dispositions relatives au fonctionnement du comité et du bureau qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

ARTICLE VII : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses occasionnées par le fonctionnement et les attributions couvertes par :

- les redevances des concessionnaires, les subventions diverses et toutes ressources autorisées par les lois et réglementations en vigueur.
- les ressources que le syndicat est appelé à créer, à percevoir ou à recevoir en application de ses attributions, définies à l'article 5 ci-dessus.

La comptabilité du syndicat est tenue sous la forme de la comptabilité communale.

~~Un budget annexe au budget principal est tenu pour l'activité optionnelle de l'article 5-3-4) ci-dessus.~~

ARTICLE VIII : RECEVEUR

Le Receveur est un comptable du Trésor désigné dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

ANNEXE**Communes adhérentes au SIED 70 ayant transféré les attributions prévues à l'article 5-1) des statuts (électricité) :**

L'ensemble des 545 communes de la Haute-Saône

518 communes de la Haute-Saône dont les 2 communes nouvelles : La Romaine et Servance Miellin

La Communauté de Communes du Val Marnaysien (en représentation de ses 24 communes de Haute-Saône)

Communes adhérentes au SIED 70 ayant transféré les attributions prévues à l'article 5-2) des statuts (gaz) :

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert
ABELCOURT	06/07/06	MONTESSAUX	06/07/06
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	06/07/06	MONTIGNY-LES-VESOUL	06/07/06
AILLONCOURT	06/07/06	MALBOUHANS	06/07/06
AMBIEVILLERS	06/07/06	MOLLANS	06/07/06
AMAGE	21/02/13	MONTDORE	06/07/06
AMONCOURT	06/07/06	NEUVELLE-LES-CROMARY	06/07/06
AUTREY-LES-CERRE	06/07/06	NEUVELLE-LES-LURE (LA)	06/07/06
AUXON	06/07/06	NEUVELLE-LES-SCEY (LA)	06/07/06
BASSIGNEY	06/07/06	OISELAY-ET-GRACHAUX	11/04/07
BAUDONCOURT	06/07/06	PLAINEMONT	06/07/06
BAY		PLANCHER-LES-MINES	06/07/06
BREUCHOTTE	21/02/13	POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE	06/07/06
BEULOTTE-SAINT-LAURENT	06/07/06	POMOY	06/07/06
BONNEVENT-ET-VELLOREILLE	06/07/06	PONT-DU-BOIS	06/07/06
BROTTE-LES-LUXEUIL	06/07/06	PURGEROT	06/07/06
BUTHIERS	06/07/06	QUENOCHÉ	06/07/06
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	06/07/06	RADDON-ET-CHAPENDU	21/02/13
CHAMPAGNEY	22/07/13	ROSIÈRE (LA)	06/07/06
CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA)	06/07/06	MAILLÉRONCOURT-CHARETTE	06/07/06
CHARCENNE	06/07/06	PLANCHER-BAS	22/07/13
CHASSEY-LES-SCEY	06/07/06	RONCHAMP	22/07/13
CHOYE	06/07/06	SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS	21/02/13
CLAIREGOUTTE	06/07/06	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	06/07/06
CONFLANDEY	06/07/06	SAINTE-GERMAIN	06/07/06
CORBENAY	11/04/07	SAULNOT	06/07/06
COTE (LA)	22/07/13	SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	06/07/06
DAMBENOIT-LES-COLOMBE	06/07/06	SECENANS	06/07/06
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	06/07/06	VAL-DE-GOUHENANS (LE)	06/07/06
FLEUREY-LES-SAINT-LOUP	06/07/06	VAUCHOUX	06/07/06
FONTENOIS-LES-MONTBOZON	06/07/06	VELLECLAIRE	06/07/06
FRAHIER-ET-CHATEBIER	06/07/06	VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	06/07/06
FRESNE-SAINT-MAMES	06/07/06	VELLE-LE-CHATEL	06/07/06
GRAY-LA-VILLE	06/07/06	VELLOREILLE-LES-CHOYE	06/07/06
GY	06/07/06	VERLANS	06/07/06
HAUTEVELLE	06/07/06	VILLARGENT	06/07/06
HURECOURT	06/07/06	VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA)	06/07/06
LAVIGNEY	06/07/06	VILLEFRANCON	06/07/06
LYOFFANS	06/07/06	VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES	06/07/06
MAGNONCOURT	06/07/06	VOUHENANS	06/07/06
MAGNY-DANIGON	22/07/13	VY-LE-FERROUX	06/07/06

Communes adhérentes au SIED 70 ayant transféré des attributions prévues à l'article 5-3-4) des statuts (travaux et services relatifs aux énergies renouvelables) :

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Intitulé de la compétence
ANGIREY	06/07/06	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la desserte du lotissement communal et de la mairie
FRESSE	06/07/06	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la mairie et ses 2 logements et une future extension
GY	01/04/11	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour le collège, le gymnase, la MASPA, le futur pôle scolaire et en option la trésorerie et la gendarmerie
JUSSEY	21/02/13	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la mairie, le collège, les écoles, la trésorerie, la conciergerie, les logements OPH, le centre médio-social et le gymnase
MARNAY	01/04/11	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la mairie, le collège, les écoles et le périscolaire, la MARPA, la gendarmerie, les logements OPH, le gymnase et les bureaux de la Communauté de communes.
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	06/07/06	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la mairie, les écoles et salle des fêtes
VESOUL		<i>Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur du quartier du Montmarin</i>

Communes adhérentes au SIED 70 ayant transféré des attributions prévues à l'article 5-3-5) des statuts (infrastructures de recharge de véhicules électriques) :

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert
ABELCOURT	18/01/16	GRANDECOURT	18/01/16
ABONCOURT-GESINCOURT	18/01/16	GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	18/01/16
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	18/01/16	GRANGES-LE-BOURG	18/01/16
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	18/01/16	GRAY	18/01/16
AILLONCOURT	18/01/16	GRAY-LA-VILLE	18/01/16
AINVELLE	18/01/16	GY	18/01/16
AMANCE	18/01/16	HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT	18/01/16
AMBLANS-ET-VELOTTE	18/01/16	HAUTEVELLE	18/01/16
AMONCOURT	18/01/16	HERICOURT	18/01/16
AMONT-ET-EFFRENEY	18/01/16	HYET	18/01/16
ANCIER	18/01/16	IGNY	18/01/16
ANDELARROT	18/01/16	JASNEY	18/01/16
ANDORNAY	18/01/16	JUSSEY	18/01/16
APREMONT	18/01/16	LANTENOT	18/01/16
ARBECEY	18/01/16	LOMONT	18/01/16
ARC-LES-GRAY	18/01/16	LONGEVILLE	18/01/16
ATHESANS-ETROITEFONTAINE	18/01/16	LOULANS-VERCHAMP	18/01/16
AUTET	18/01/16	LURE	18/01/16
AUTHOISON	18/01/16	LUXEUIL-LES-BAINS	18/01/16
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	18/01/16	MAGNONCOURT	18/01/16
BAIGNES	18/01/16	MAGNY-LES-JUSSEY	18/01/16
BATIES (LES)	18/01/16	MAGNY-VERNOIS	18/01/16
BATTRANS	18/01/16	MAILLEY-ET-CHAZELOT	18/01/16
BAY		MALACHERE (LA)	18/01/16
BEAUMOTTE-LES-PIN		MALANS	
BELONCHAMP	18/01/16	MANTOCHE	18/01/16
BELVERNE	18/01/16	MARAST	18/01/16

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert
BETONCOURT-LES-BROTTE	18/01/16	MARNAY	
BETONCOURT-SUR-MANCE	18/01/16	MELISEY	18/01/16
BEULOTTE-SAINT-LAURENT	18/01/16	MEMBREY	18/01/16
BLONDEFONTAINE	18/01/16	MEURCOURT	18/01/16
BOREY	18/01/16	MIGNAVILLERS	18/01/16
BOUGNON	18/01/16	MOIMAY	18/01/16
BOUHANS-ET-FEURG	18/01/16	MONTARLOT-LES-RIOZ	18/01/16
BOUHANS-LES-LURE	18/01/16	MONTBOZON	18/01/16
BOULIGNEY	18/01/16	MONTCEY	18/01/16
BOULOT	18/01/16	MONTCOURT	18/01/16
BOURBEVELLE	18/01/16	MONTIGNY-LES-VESOUL	18/01/16
BOURGUIGNON-LES-CONFLANS	18/01/16	MONTUREUX-ET-PRANTIGNY	18/01/16
BOURSIERES	18/01/16	MOTÉY-SUR-SAONE	18/01/16
BREVILLIERS	18/01/16	NANTILLY	18/01/16
BRIAUCOURT	18/01/16	NAVENNE	18/01/16
BROTTE-LES-LUXEUIL	18/01/16	NEUREY-LES-LA-DEMIE	18/01/16
BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE	18/01/16	NEUELLE-LES-LURE (LA)	18/01/16
BRUSSEY		NOIDANS-LE-FERROUX	18/01/16
BRUYERE(LA)	18/01/16	NOIDANS-LES-VESOUL	18/01/16
BUCEY-LES-GY	18/01/16	OPPENANS	18/01/16
BUFFIGNECOURT	18/01/16	ORICOURT	18/01/16
BUSSIERES	18/01/16	ORMOY	18/01/16
BUTHIERS	18/01/16	OYRIERES	18/01/16
CALMOUTIER	18/01/16	PALANTE	18/01/16
CEMBOING	18/01/16	PASSAVANT-LA-ROCHERE	18/01/16
CHAGEY	18/01/16	PESMES	18/01/16
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	18/01/16	PIN	
CHAMPAGNEY	18/01/16	PLANCHER-BAS	18/01/16
CHAMPEY	18/01/16	PLANCHER-LES-MINES	18/01/16
CHAMPLITTE	18/01/16	POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE	18/01/16
CHAMPTONNAY	18/01/16	PONT-DU-BOIS	18/01/16
CHAMPVANS	18/01/16	PORT-SUR-SAONE	18/01/16
CHANCEY		POYANS	18/01/16
CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA)	18/01/16	PROISELIERE-ET-LANGLE (LA)	18/01/16
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA)	18/01/16	PUSEY	18/01/16
CHARGEY-LES-GRAY	18/01/16	PUSY-ET-EPENOUX	18/01/16
CHARIEZ	18/01/16	QUENOCHÉ	18/01/16
CHARMOILLE	18/01/16	QUERS	18/01/16
CHASSEY-LES-MONTBOZON	18/01/16	RADDON-ET-CHAPENDU	18/01/16
CHATENEY	18/01/16	RAINCOURT	18/01/16
CHAUVIREY-LE-CHATEL	18/01/16	RANZEVILLE	18/01/16
CHEMILLY	18/01/16	RAY-SUR-SAONE	18/01/16
CHENEVREY-ET-MOROGNE		RENAUCOURT	18/01/16
CINTREY	18/01/16	RIGNOVELLE	18/01/16
CITEY	18/01/16	RIOZ	18/01/16
CLAIREGOUTTE	18/01/16	ROCHELLE (LA)	18/01/16
CLANS	18/01/16	ROMAINE (LA)	18/02/16
COLOMBE-LES-VESOUL	18/01/16	RONCHAMP	18/01/16
COLOMBIER	18/01/16	RUHANS	18/01/16
COMBEAUFONTAINE	18/01/16	RUPT-SUR-SAONE	18/01/16
CONFRACOURT	18/01/16	SAINT-BRESSON	18/01/16

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert
CONTREGLISE	18/01/16	SAINT-BROING	18/01/16
CORBENAY	18/01/16	SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS	18/01/16
CORBIERE (LA)	18/01/16	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	18/01/16
CORDONNET	18/01/16	SAINT-FERJEUX	18/01/16
CORNOT	18/01/16	SAINT-GERMAIN	18/01/16
CORRE	18/01/16	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	18/01/16
COTE (LA)	18/01/16	SAINT-REMY	18/01/16
COURCUIRE		SAINT-SAUVEUR	18/01/16
COURTESOULT-ET-GATEY	18/01/16	SAINT-VALBERT	18/01/16
COUTHENANS	18/01/16	SAULNOT	18/01/16
CRESANCEY	18/01/16	SAULX	05/04/16
CREUSE (LA)	18/01/16	SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	18/01/16
CROMARY	18/01/16	SCYE	18/01/16
CUBRY-LES-FAVERNEY	18/01/16	SECENANS	18/01/16
CUVE	18/01/16	SENARGENT-MIGNAFANS	18/01/16
DAMPIERRE-SUR-LINOTTE	18/01/16	SERVANCE	18/01/16
DAMPIERRE-SUR-SALON	04/04/16	SEVEUX	18/01/16
DEMANGEVELLE	18/01/16	SOING-CUBRY-CHARENTENAY	18/01/16
ECHENOZ-LA-MELINE	18/01/16	SORANS-LES-BREUREY	18/01/16
ECHENOZ-LE-SEC	18/01/16	TARTECOURT	18/01/16
ECROMAGNY	18/01/16	TAVEY	18/01/16
EHUNS	18/01/16	TREMBLOIS (LE)	18/01/16
ESBOZ-BREST	18/01/16	TREMOINS	18/01/16
ESMOULIERES	18/01/16	VAIVRE (LA)	18/01/16
ESMOULINS	18/01/16	VAIVRE-ET-MONTOILLE	18/01/16
ESPRELS	18/01/16	VAL-DE-GOUHENANS (LE)	18/01/16
ETOBON	18/01/16	VALLEROIS-LE-BOIS	18/01/16
FAHY-LES-AUTREY	18/01/16	VALLEROIS-LORIOZ	18/01/16
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	18/01/16	VANDELANS	18/01/16
FAVERNEY	18/01/16	VANNE	18/01/16
FAYMONT	18/01/16	VAROGNE	18/01/16
FEDRY	18/01/16	VARS	18/01/16
FERRIERES-LES-SCEY	18/01/16	VAUCHOUX	18/01/16
FLEUREY-LES-FAVERNEY	18/01/16	VAUCONCOURT-NERVEZAIN	18/01/16
FLEUREY-LES-LAVONCOURT	18/01/16	VAUVILLERS	18/01/16
FLEUREY-LES-SAINT-LOUP	18/01/16	VELESMES-ECHEVANNE	18/01/16
FONDREMAND	18/01/16	VELET	18/01/16
FONTAINE-LES-LUXEUIL	18/01/16	VELLECLAIRE	18/01/16
FONTENOIS-LA-VILLE	18/01/16	VELLEFAUX	18/01/16
FOUCHECOURT	18/01/16	VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	18/01/16
FOUGEROLLES	18/01/16	VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY	18/01/16
FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	18/01/16	VELLOREILLE-LES-CHOYE	18/01/16
FRAHIER-ET-CHATEBIER	18/01/16	VELORCEY	18/01/16
FRANCALMONT	18/01/16	VENERE	18/01/16
FRANCHEVELLE	18/01/16	VENISEY	18/01/16
FRANCOURT	18/01/16	VESOUL	22/02/16
FRESNE-SAINT-MAMES	18/01/16	VILLARGENT	18/01/16
FRESSE	18/01/16	VILLEPAROIS	18/01/16
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	18/01/16	VILLERS-BOUTON	18/01/16
FROIDECONCHE	18/01/16	VILLERSEXEL	18/01/16
FROIDETERRE	18/01/16	VILLERS-LA-VILLE	18/01/16

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert
FROTEY-LES-LURE	18/01/16	VILLERS-LE-SEC	18/01/16
FROTEY-LES-VESOUL	18/01/16	VILLERS-LES-LUXEUIL	18/01/16
GERMIGNEY	18/01/16	VILLERS-PATER	18/01/16
GEVIGNEY-ET-MERCEY	18/01/16	VILLERS-SUR-PORT	18/01/16
GEZIER-ET-FONTENELAY		VISONCOURT	18/01/16
GOUHENANS	18/01/16	VREGILLE	
GOURGEON	18/01/16	VY-LES-RUPT	18/01/16
GRAMMONT	18/01/16		

**AVENANT N° 28 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE
SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE
SIGNEE LE 30 NOVEMBRE 1995
ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE ET ELECTRICITE DE FRANCE**

**Application de l'avenant du 1^{er} janvier 2017
relatif au protocole PCT du 26 juin 2009**

Entre les soussignés :

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70), sis 20 avenue des Rives du Lac à Vaivre-et-Montoille (70000), autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, représentée par son Président, Monsieur Jacques ABRY, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du 23/09/2017,

Ci-après désignée « L'autorité concédante »,

D'une part,

et

Enedis, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 34, place des Corolles, 92079 Paris-La-Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 444 608 442, représentée par Monsieur Bruno DEGRENAND, Directeur Territorial Enedis, agissant en vertu de la délégation de signature qui lui a été consentie le 1^{er} janvier 2016 par Monsieur Bastien TOULEMONDE, Directeur Régional Alsace Franche-Comté, et faisant élection de domicile 57 rue Bersot à Besançon (25000),

et

Electricité de France, société anonyme au capital social de 1 054 568 341,50 euros, ayant son siège social, 22-30 avenue de Wagram, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, représentée par Monsieur William LOMBARDET Directeur Développement Territorial EDF, élisant domicile 57 rue Bersot à Besançon (25000), agissant en vertu de la délégation de signature qui lui a été consentie, le 24 février 2017, par Monsieur Yves CHEVILLON, Directeur EDF Commerce Région Est, dûment habilité aux fins des présentes, faisant élection de domicile 34 avenue Françoise Giroud à Dijon (21077),

Ci-après désignées « Le concessionnaire »,

D'autre part.

EXPOSÉ

Compte tenu de la signature par la FNCCR et Enedis (anciennement ERDF) du protocole relatif au versement par Enedis aux autorités concédantes maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement de la part couverte par le tarif, dit « Protocole PCT », le 26 juin 2009 ;

Compte tenu de la caducité, intervenue à compter du 1er janvier 2010, de la convention signée par la FNCCR et EDF, le 25 septembre 1986, relative à « l'adaptation du ticket bleu individuel dans les zones relevant du régime de l'électrification rurale » ;

Compte tenu de la signature le 18 juillet 2012 de l'avenant n°1 au Protocole PCT pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2013 ;

Compte tenu de la signature de l'avenant n°2 au Protocole PCT le 1er janvier 2016 reconduisant l'application dudit protocole pour une période de 1 an jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Compte tenu de la signature de l'avenant n°3 au Protocole PCT le 1er janvier 2017 reconduisant l'application dudit protocole pour une période de 5 ans à compter du 1er janvier 2017 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er – Objet

Le présent avenant a pour objet l'application de l'avenant n°3 au protocole PCT signé le 26 juin 2009, relatif au versement par Enedis aux autorités concédantes maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement de la part couverte par le tarif (PCT).

Article 2 - Mise en œuvre

L'autorité concédante et le concessionnaire mettent en œuvre les dispositions de l'avenant n°3 au protocole PCT précité sur le territoire de la concession tel que défini à l'article 4 de la convention de concession du 29 septembre 1992, y compris les dispositions expérimentales de l'article 3.

Article 3 - Bilan périodique

Les parties conviennent d'établir un bilan périodique de la mise en œuvre des dispositions du protocole sur le territoire de la concession et de faire part des éventuelles difficultés rencontrées, à la FNCCR et à Enedis, chacune pour ce qui la concerne.

Article 4 – Règlement amiable

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent avenant, les parties s'engagent à se rencontrer en vue de rechercher une solution amiable.

A défaut de solution amiable, les contestations seront traitées conformément aux stipulations du contrat de concession.

Article 5 - Date d'effet et durée

**AVENANT n° 3 AU PROTOCOLE RELATIF AU VERSEMENT PAR ENEDIS AUX AUTORITES
CONCEDANTES MAITRES D'OUVRAGE DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA PART COUVERTE
PAR LE TARIF (PCT)**

Préambule

La FNCCR et Enedis (anciennement ERDF), désignées dans la suite du présent document « les parties », ont signé le 26 juin 2009 un protocole d'accord relatif au versement par Enedis (anciennement ERDF) aux autorités concédantes, maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement, de la part couverte par le tarif (PCT). L'accord précité est désigné « Protocole PCT » dans la suite du présent document.

Les parties sont convenues :

- par avenant n°1 signé le 18 juillet 2012, de renouveler le Protocole PCT pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015 inclus.
- par avenant n°2 signé le 1^{er} janvier 2016, de renouveler le Protocole PCT pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

Compte tenu de cette dernière échéance, les parties conviennent de proroger par la signature du présent avenant les dispositions du Protocole PCT modifiées par l'avenant n°1.

Article 1er – Renouvellement du Protocole PCT

Le Protocole PCT, modifié et complété par les dispositions de l'avenant n°1, est reconduit pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 – Reconduction des dispositions en vigueur

Les parties conviennent que les dispositions du Protocole PCT tel que modifié par l'avenant n°1 continueront à s'appliquer sur la période du présent avenant.

Le concessionnaire et l'autorité concédante pourront toutefois convenir de mettre en œuvre des dispositions expérimentales afin d'accélérer et de simplifier le versement de la PCT à l'autorité concédante, selon les modalités exposées à l'article 3 du présent avenant.

En cas de signature d'un cahier des charges de concession intégrant notamment dans une de ses annexes des dispositions relatives à la PCT, celles-ci se substitueront de plein droit aux dispositions du présent avenant.

Article 3- Dispositions expérimentales

Les dispositions expérimentales concernent les modalités de versement de la PCT et remplacent l'article 5 du protocole du 26 juin 2009 et l'article 3 de l'avenant n°1 du 18 juillet 2012. Les autres articles du protocole et de l'avenant susnommés restent applicables.

de

3.1. Pour chaque opération de raccordement, l'autorité concédante transmet au concessionnaire l'étude électrique de l'opération de raccordement des travaux, accompagnée du numéro d'affaire du raccordement et d'un calcul prévisionnel de PCT, préalablement au lancement de la procédure administrative définie par l'article R. 323-25 du code de l'énergie et conformément aux dispositions du Protocole PCT.

3.2. Lors de la remise de l'ouvrage, l'autorité concédante fournit au concessionnaire la fiche PCT, sur le modèle de celle figurant en annexe du présent avenant, comportant au moins :

- le numéro d'affaire comme indiqué au 3.1 de l'article 3 de la présente annexe,
- la référence projet Enedis,
- la description de l'affaire,
- les tableaux de pose et de dépose,
- le plan géo-référencé des ouvrages construits,
- les éléments nécessaires à l'immobilisation des ouvrages,
- la ou les éventuelles conventions de servitude,
- le montant de la PCT découlant du coût réel exposé des travaux,
- le montant du terme d'ajustement.

3.3. L'autorité concédante fournit chaque trimestre au concessionnaire le bordereau PCT, sur le modèle de celui figurant en annexe du présent avenant, comportant au moins :

- le numéro d'affaire comme indiqué au 3.1 de l'article 3 de la présente annexe,
- la référence projet Enedis,
- le montant de la PCT découlant du coût réel exposé des travaux complétée,
- le montant du complément de PCT,
- la date de remise des ouvrages au concessionnaire,
- les montants relatifs aux dépenses exposées par l'autorité concédante,
- le montant des recettes de raccordement reçues de la collectivité en charge de l'urbanisme et/ou du pétitionnaire (contribution),
- la signature du comptable public certifiant :
 - o que les factures des travaux correspondent aux dépenses exposées par l'autorité concédante pour les ouvrages de raccordement concernés,
 - o que les coûts de maîtrise d'œuvre correspondent aux coûts réels exposés justifiés à partir de la comptabilité de l'autorité concédante,
 - o que le montant des recettes de raccordement correspond aux titres de recette adressés aux collectivités en charge de l'urbanisme et/ou aux pétitionnaires.

3.4. Le concessionnaire réconcilie les éléments communiqués et verse la PCT à hauteur de la PCT complétée à l'autorité concédante chaque trimestre.

3.5. Le concessionnaire tient le décompte des écarts calculés par opération de raccordement, entre la somme des contributions perçues par l'autorité concédante et de la PCT découlant du coût réel exposé des travaux complétée d'une part et le coût de l'opération de raccordement sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante d'autre part.

A l'issue de l'exercice, le concessionnaire calcule, pour l'exercice et par concession, la somme des écarts définis ci-dessus et réalise un bilan annuel qu'il communique à l'autorité concédante.

Lorsque cette somme est positive, c'est-à-dire lorsque, pour la concession et l'exercice considéré, le montant total de la somme des contributions appelées par l'autorité concédante et de la PCT

de h

découlant du coût réel exposé des travaux complétée est supérieur au montant total des coûts des opérations de raccordement, le premier versement PCT complétée de l'exercice suivant est ajusté, à la baisse, d'un montant équivalant à cette somme.

Les éléments de ce calcul sont tenus par le concessionnaire à la disposition de l'agent de l'autorité concédante chargé du contrôle.

Article 4 – Suivi de la mise en œuvre du Protocole PCT

La commission nationale de suivi du Protocole PCT, constituée paritairement de représentants d'Enedis et de représentants de la FNCCR, prévue à l'article 5 de l'avenant n°1, se réunira une première fois au plus tard dans les 6 mois après la signature du présent avenant sur la base d'un ordre du jour arrêté en concertation.

Article 5 – Date d'effet et durée

Le Protocole PCT, tel que modifié par l'avenant n°1 et par le présent avenant, s'applique aux opérations de raccordement donnant lieu à une mise en exploitation des ouvrages réalisés intervenant entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2021 inclus, pour les contrats de concession issus du modèle FNCCR-EDF de 1992, mis à jour au plan juridique en juillet 2007.

Un avenant au cahier des charges de concession sera signé entre l'autorité concédante et le concessionnaire afin de prendre acte de l'application sur le territoire de la concession du Protocole PCT, adapté conformément au présent avenant. A cet effet, un modèle d'avenant au cahier des charges de concession figure en annexe 1 au présent avenant.

Les parties s'engagent à se rencontrer pour adapter le Protocole PCT, en tant que de besoin, en particulier dans les circonstances décrites à l'article 7 de l'avenant du 18 juillet 2012.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2017

Pour la FNCCR,



Xavier PINTAT

Président de la FNCCR

Pour Enedis,



Philippe MONLOUBOU

Président du Directoire d'Enedis

Annexes :

Annexe 1 : Fiche PCT à utiliser pour la mise en œuvre des dispositions expérimentales

FICHE PCT <i>(PART COUVERTE PAR LE TARIF)</i>					
Nom de l'Autorité Concédante					
Num. d'Autorisation d'Urbanisme (AU le cas échéant)	<i>la mention de l'information sera à convenir localement</i>	Localisation des travaux	Objet des travaux		
Numéro d'affaire de l'Autorité Concédante (AC)			Adresse		
Numéro d'enregistrement Enedis (1)			Code postal	Nom de la commune	
Date des observations éventuelles d'Enedis (jj/mm/aaaa)			Code INSEE de la commune	Cette affaire a-t-elle donné lieu à des travaux hors du champ du raccordement (O/N) ?	
Si Oui, préciser la nature et le coût des travaux réalisés :					
Date de remise des ouvrages au concessionnaire (jj/mm/aaaa) (2) :		Coûts réels exposés de l'opération de raccordement en € H.T. (a) :			
		Taux de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage... (b)			
		Coût total de l'opération de raccordement en € H.T. (a+b) (c)			
Documents à envoyer à Enedis			Plan géoréférencé des ouvrages construits		
Les éléments nécessaires à l'immobilisation des ouvrages remis au concessionnaire doivent être annexés au présent bordereau. Il s'agit des documents suivants :			Les tableaux de pose et de dépose		
			La fiche de collecte VRG (partie raccordement et éventuellement hors raccordement)		
			La ou les éventuelles conventions de servitude		
Chiffrage de l'opération de raccordement dans l'étude électrique en € H.T., avec éventuelle mise à jour dans le projet d'exécution art. 2 (bis) :		Taux de réfaction tarifaire applicable (d) :			
Longueur du raccordement en mètres :		Part Couverte par le Tarif (PCT) en € (e=f*d) :			
Si écart entre (e) et (bis) supérieur à 10%, en donner les explications :		Paramètres de calcul du complément de PCT : (Pc et Pd sont valorisés selon les règles de l'annexe 1 du cahier des charges de concession)		D :	
				Pc :	
				Pd :	
		Terme d'ajustement : $f = [0,74 * ((hPc/Pd) * (0,005 * D + 0,25))] - 5$			0,00
		Complément de PCT (article 4) en € (+ ou -) (g=h*f) :			0,00
		PCT demandée par l'autorité concédante en € : (e+g)			
Date d'établissement du bordereau (jj/mm/aaaa)					
Nom et signature du représentant de l'autorité concédante maître d'ouvrage :					

(1) : saisie de l'autorité concédante quand l'identifiant Enedis été communiqué en phase d'étude (2) : correspond à la date de mise en exploitation de l'ouvrage par le concessionnaire

Nota : Les cellules à fond bleu et blanc se remplissent automatiquement après saisie de l'ensemble des éléments du dossier dans les cellules à fond vert.

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°7 : CHAUFFERIE DE VESOUL

Projet de budget supplémentaire 2017

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Budget primitif 2017	Projet de budget supplémentaire 2017
011	Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €
60	Achats et variation de stocks	0,00 €	0,00 €
60221	Combustibles et carburants	0,00 €	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	0,00 €	
61	Autres charges externes : services extérieurs	0,00 €	0,00 €
61528	Entretien et réparations sur autres biens immobiliers	0,00 €	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	
6156	Maintenance	0,00 €	
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €
6262	Frais de télécommunications	0,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	
63	Impôts, taxes et versement assimilés	0,00 €	0,00 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	0,00 €	
63512	Taxes foncières	0,00 €	
6353	Impôts indirects	0,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	0,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
6711	Intérêts moratoires, pénalités	0,00 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	0,00 €	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00 €	
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	
	RESULTAT CUMULE	0,00 €	0,00 €
	DEFICIT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Budget primitif 2017	Projet de budget supplémentaire 2017
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
722	Immobilisations corporelles	0,00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00 €	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,00 €	0,00 €
706	Prestations de services	0,00 €	
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
758	Produits divers de gestion courante	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0,00 €	
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	0,00 €	
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	
	RESULTAT CUMULE	0,00 €	0,00 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE		

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Budget primitif 2017	Projet de budget supplémentaire 2017
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	0,00 €	
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	0,00 €	
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	
2312	Terrains	0,00 €	
2313	Constructions	0,00 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	
1681	Autres emprunts	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	100 000,00 €
2312	Terrains	0,00 €	
2313	Constructions	0,00 €	100 000,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00 €	100 000,00 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	
	RESULTAT CUMULE	0,00 €	100 000,00 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Budget primitif 2017	Projet de budget supplémentaire 2017
040	Opération d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €
15722	Provisions pour gros entretien et grandes révisions (budgétaires)	0,00 €	
1582	Autres provisions pour charges (budgétaires)	0,00 €	
28131	Amortissements - bâtiments	0,00 €	
28153	Amortissements - installations spécifiques	0,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
1068	Autres réserves	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
1313	Département	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	100 000,00 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	
1681	Autres emprunts	0,00 €	100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
2312	Terrains	0,00 €	
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0,00 €	100 000,00 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	
	RESULTAT CUMULE	0,00 €	100 000,00 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €

SIED 70
BUDGET PRINCIPAL
Projet de budget supplémentaire 2017
Nomenclature budgétaire : M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de budget supplémentaire 2017
011	Charges à caractère général	143 636,27 €	128 567,04 €	258 950,00 €	98 624,34 €	0,00 €
60611	Eau et assainissement	345,90 €	476,37 €	500,00 €	245,18 €	
60612	Energie-électricité	4 562,40 €	5 252,86 €	35 000,00 €	4 544,45 €	
60622	Carburants	8 929,44 €	8 604,93 €	10 000,00 €	5 752,85 €	
60631	Fournitures d'entretien	0,00 €	37,47 €	1 000,00 €	34,27 €	
60632	Fournitures de petit équipement	562,79 €	194,64 €	1 200,00 €	222,24 €	
60636	Vêtements de travail	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	105,98 €	
6064	Fournitures administratives	7 380,45 €	3 937,27 €	9 000,00 €	4 985,37 €	
6065	Livres, disques, cassettes	0,00 €	54,00 €	500,00 €	0,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	0,00 €	59,58 €	500,00 €	189,38 €	
6078	Achats d'autres marchandises	0,00 €	500,40 €	9 000,00 €	1 593,60 €	
6135	Locations mobilières	192,73 €	1 586,55 €	8 000,00 €	1 123,14 €	
61521	Entretien et réparations : terrains	1 055,40 €	1 212,00 €	2 000,00 €	798,00 €	
615221	Entretien et réparations : bâtiments publics	0,00 €	161,10 €	3 000,00 €	0,00 €	
61551	Entretien et réparations du matériel roulant	6 395,19 €	4 902,48 €	10 000,00 €	6 329,43 €	
61558	Entretien et réparations des autres biens mobiliers	3 016,70 €	3 450,14 €	5 000,00 €	1 917,03 €	
6156	Maintenance	1 962,21 €	1 985,09 €	23 000,00 €	720,00 €	
6161	Primes d'assurance : multirisques	0,00 €	1 992,72 €	2 200,00 €	2 042,70 €	
6168	Primes d'assurance : autres	0,00 €	4 382,04 €	4 500,00 €	4 325,64 €	
6182	Documentation générale et technique	975,38 €	1 106,52 €	1 500,00 €	394,00 €	
6184	Versements à des organismes de formation	360,00 €	2 973,72 €	5 000,00 €	3 372,00 €	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	701,11 €	734,56 €	850,00 €	804,19 €	
6227	Frais d'actes, de contentieux	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	1 150,86 €	1 510,47 €	2 000,00 €	791,10 €	
6231	Annonces et insertions	1 932,00 €	4 404,00 €	4 500,00 €	1 572,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	554,52 €	2 336,51 €	8 000,00 €	3 309,89 €	
6233	Foires et expositions	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	
6236	Catalogues et imprimés	3 996,92 €	4 414,24 €	4 500,00 €	2 763,60 €	
6237	Publications	470,10 €	475,10 €	700,00 €	411,10 €	
6256	Missions	2 571,65 €	1 565,53 €	5 000,00 €	1 266,34 €	
6257	Réceptions	11 573,33 €	2 174,78 €	500,00 €	0,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	8 296,41 €	10 149,03 €	11 000,00 €	6 677,36 €	
6262	Frais de télécommunications	7 111,08 €	7 006,08 €	8 500,00 €	4 011,20 €	
6281	Concours divers (cotisations)	40 219,85 €	41 784,78 €	45 000,00 €	35 174,00 €	
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 972,54 €	4 646,78 €	7 000,00 €	2 647,34 €	
62878	Remboursements autres organismes		0,00 €	0,00 €	133,70 €	
6288	Autres services extérieurs	10 860,00 €	720,00 €	20 000,00 €	0,00 €	
63512	Taxes foncières	2 432,00 €	2 424,00 €	3 500,00 €	0,00 €	
63513	Autres impôts locaux	801,00 €	944,00 €	1 500,00 €	133,00 €	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	147,97 €	407,30 €	500,00 €	234,26 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	601 898,50 €	599 442,68 €	703 700,00 €	415 910,05 €	300,00 €
6331	Versement de transport	1 701,00 €	1 688,00 €	2 000,00 €	1 139,00 €	
6332	Cotisations versées au FNAL	1 636,00 €	1 624,00 €	2 000,00 €	1 097,00 €	
6336	Cotisations aux centres de gestion de la FPT	7 525,23 €	7 151,02 €	8 000,00 €	4 267,66 €	
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	274 326,19 €	272 870,47 €	300 000,00 €	187 570,99 €	
64131	Rémunération principale (personnel non titulaire)	132 033,70 €	134 986,85 €	180 000,00 €	103 211,66 €	
6451	Cotisations à l'URSSAF	71 974,00 €	71 917,00 €	80 000,00 €	49 063,00 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	67 629,02 €	66 727,16 €	80 000,00 €	33 370,57 €	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	19 311,78 €	18 515,14 €	24 000,00 €	17 118,45 €	
6456	Cotisations FNC supplément familial	1 271,00 €	2 440,00 €	2 500,00 €	1 917,00 €	
6458	Cotisations aux autres organismes	3 518,32 €	3 484,04 €	4 000,00 €	3 084,72 €	
6475	Médecine du travail	34,50 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	
6478	Autres charges sociales (titres de restaurant)	15 883,00 €	18 039,00 €	21 000,00 €	14 070,00 €	300,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 535 830,87 €	3 333 415,77 €	4 165 000,00 €	4 164 039,17 €	0,00 €
6761	Différences sur réalisations transférées en investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €	
6811	Dotations aux amortissements	4 534 830,87 €	3 333 415,77 €	4 165 000,00 €	4 164 038,17 €	
65	Autres charges de gestion courante	93 610,46 €	58 438,06 €	85 100,00 €	36 654,92 €	10 000,00 €
651	Redevances pour logiciels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6531	Indemnités des élus	38 986,68 €	39 076,98 €	50 000,00 €	29 184,42 €	
6532	Frais de mission des élus	1 692,28 €	1 685,98 €	5 000,00 €	557,68 €	
6533	Cotisations de retraite des élus	1 547,00 €	1 590,00 €	2 000,00 €	1 109,82 €	
6534	Cotisation sécurité sociale	8 497,00 €	8 532,00 €	10 000,00 €	5 803,00 €	
6535	Formation des élus	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	
657363	Subventions de fonctionnement versée aux établissements à caractère administratif	21 433,66 €	7 553,10 €	15 100,00 €	0,00 €	
657364	Subventions de fonctionnement versée aux établissements à caractère industriel et commercial	21 453,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles	107,10 €	18 180,59 €	51 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	107,10 €	242,28 €	1 000,00 €	0,00 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	
67441	Subventions aux budgets annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	17 938,31 €	40 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	3 938 250,00 €	0,00 €	95 400,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	5 375 083,20 €	4 138 044,14 €	9 209 000,00 €	4 715 228,48 €	405 700,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de budget supplémentaire 2017
013	Atténuations de charges	8 151,50 €	8 108,52 €	10 000,00 €	5 110,00 €	0,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	762,72 €	1 000,00 €	0,00 €	
6479	Remboursements sur autres charges sociales (titres de restaurant)	8 151,50 €	7 345,80 €	9 000,00 €	5 110,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	2 332 910,05 €	2 399 480,03 €	2 628 250,00 €	1 774 800,39 €	0,00 €
722	Immobilisations corporelles	768 087,58 €	750 626,29 €	852 250,00 €	0,00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	1 564 822,47 €	1 648 853,74 €	1 776 000,00 €	1 774 800,39 €	
70	Produits des services	71 013,94 €	70 607,70 €	78 900,00 €	0,00 €	0,00 €
7078	Ventes d'autres marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
70841	Mise à disposition de personnel budgets annexes	71 013,94 €	70 607,70 €	78 900,00 €	0,00 €	
70872	Remboursement par budgets annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
73	Impôts et taxes	3 159 586,65 €	3 190 161,62 €	3 200 000,00 €	1 648 738,70 €	0,00 €
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 159 586,65 €	3 190 161,62 €	3 200 000,00 €	1 648 738,70 €	
75	Autres produits de gestion courante	1 307 034,38 €	1 170 027,06 €	1 100 000,00 €	1 339 336,13 €	0,00 €
757	Redevances versées par les concessionnaires	1 307 034,38 €	1 170 027,06 €	1 100 000,00 €	1 339 336,13 €	
758	Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	515 168,87 €	362 641,68 €	176 100,00 €	365 011,42 €	405 700,00 €
7711	Dépôts et pénalités perçus	53 609,40 €	8 647,66 €	10 000,00 €	0,00 €	
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	34 660,23 €	22 048,05 €	20 000,00 €	5 926,95 €	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	400 173,26 €	241 394,49 €	0,00 €	321,06 €	
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	11 100,00 €	0,00 €	
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €	
7788	Produits exceptionnels divers	25 725,98 €	90 551,48 €	135 000,00 €	358 762,41 €	405 700,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	7 393 865,39 €	7 201 026,61 €	7 193 250,00 €	5 132 996,64 €	405 700,00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 908 154,61 €	3 730 144,86 €	5 024 612,67 €		
	RESULTAT CUMULE	11 302 020,00 €	10 931 171,47 €	12 217 862,67 €	5 132 996,64 €	405 700,00 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	5 926 936,80 €	6 793 127,33 €	3 008 862,67 €	417 768,16 €	0,00 €
	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE	3 730 144,86 €	5 024 612,67 €	3 008 862,67 €	3 204 283,07 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de budget supplémentaire 2017
040	Opérations d'ordre entre sections	2 332 910,05 €	2 399 480,03 €	2 628 250,00 €	1 774 800,39 €	0,00 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	768 922,41 €	817 252,06 €	910 000,00 €	909 705,70 €	
13913	Subventions d'équipement transférées - départements	72 441,99 €	72 986,51 €	73 500,00 €	73 387,89 €	
139148	Subventions d'équipement transférées - communes	390 054,55 €	406 500,68 €	424 500,00 €	424 343,43 €	
13915	Subventions transférées - groupements de collectivités	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
139158	Subventions transférées - groupements de collectivités	9 763,41 €	12 570,88 €	0,00 €	14 731,25 €	15 000,00 €
13918	Subventions d'équipement transférées - autres	323 640,11 €	339 543,61 €	353 000,00 €	352 632,12 €	
23151	Installations : Réseau d'électricité	531 074,58 €	493 093,54 €	540 000,00 €	0,00 €	
23152	Installations : IRVE	0,00 €	0,00 €	42 750,00 €	0,00 €	
45812	Programme éclairage public	206 174,09 €	214 783,19 €	222 000,00 €	0,00 €	
45813	Programme génie civil de télécommunications	30 838,91 €	42 749,56 €	47 500,00 €	0,00 €	
041	Opérations patrimoniales	1 136 296,92 €	1 234 611,77 €	1 100 000,00 €	509 565,94 €	0,00 €
2762	Créances sur transfert de TVA	1 136 296,92 €	1 234 611,77 €	1 100 000,00 €	509 565,94 €	
13	Subventions d'investissement	39 191,55 €	39 444,09 €	50 000,00 €	1 378,87 €	0,00 €
13148	Autres communes	0,00 €	2 769,65 €	10 000,00 €	0,00 €	
1318	Autres programmes	25 916,79 €	36 674,44 €	40 000,00 €	1 378,87 €	
1328	Autres programmes	13 274,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
16818	Autres emprunts : autres prêteurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	3 960,92 €	11 742,20 €	50 000,00 €	3 162,48 €	0,00 €
2031	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	1 080,00 €	
2051	Concessions, droits similaires	3 960,92 €	11 742,20 €	15 000,00 €	2 082,48 €	
204	Subventions d'équipement versées	1 878 760,24 €	3 702 266,68 €	3 680 000,00 €	2 081 438,89 €	0,00 €
2041481	Subv aux autres communes pour études					
2041482	Subv aux autres communes pour bâtiments et autres installations	1 878 760,24 €	3 702 266,68 €	3 680 000,00 €	2 081 438,89 €	

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de budget supplémentaire 2017
21	Immobilisations corporelles	17 774,65 €	7 459,52 €	40 000,00 €	35 907,41 €	5 800,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 725,20 €	2 800,00 €
2138	Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2181	Installations générales	303,36 €	4 332,08 €	10 000,00 €	5 065,92 €	
2182	Matériel de transport	14 080,50 €	0,00 €	10 000,00 €	12 900,00 €	3 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	3 390,79 €	1 427,12 €	20 000,00 €	15 216,29 €	
2184	Mobilier	0,00 €	1 700,32 €	0,00 €	0,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	6 745 475,87 €	6 252 775,45 €	7 340 000,00 €	3 554 687,79 €	0,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques - réseau d'électricité	6 745 475,87 €	882 552,59 €	0,00 €	0,00 €	
23151	Installations, matériel et outillage techniques - réseau d'électricité	0,00 €	5 370 222,86 €	6 800 000,00 €	3 441 069,72 €	
23152	Installations, matériel et outillage techniques - Infrastructures de recharge de véhicules électriques	0,00 €	0,00 €	540 000,00 €	113 618,07 €	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
27	Autres immos financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2762	Créances sur transfert	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4581	Investissement sous mandat	3 060 826,83 €	3 292 677,58 €	3 400 000,00 €	1 823 709,85 €	0,00 €
45812	Programme éclairage public	2 665 060,22 €	2 746 871,08 €	2 800 000,00 €	1 594 473,37 €	
45813	Programme génie civil de télécommunications	395 766,61 €	545 806,50 €	600 000,00 €	229 236,48 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	15 215 197,03 €	16 940 457,32 €	18 303 250,00 €	9 784 651,62 €	105 800,00 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	3 175 826,81 €	2 196 791,94 €	1 768 514,66 €	0,00 €	0,00 €
	RESULTAT CUMULE	18 391 023,84 €	19 137 249,26 €	20 071 764,66 €	9 784 651,62 €	105 800,00 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 196 791,94 €	1 768 514,66 €	0,00 €	-2 786 514,91 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de budget supplémentaire 2017
040	Opération d'ordre entre section	4 535 830,87 €	3 333 415,77 €	4 165 000,00 €	4 164 039,17 €	0,00 €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €	
28041481	Amortissement des biens mobiliers, matériels	1 466 700,46 €	79 764,68 €	0,00 €	0,00 €	
28041482	Amortissement des bâtiments et installations	983 669,25 €	993 347,57 €	1 734 000,00 €	1 733 800,91 €	
28051	Amortissement des immobilisations incorporelles : concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	5 489,68 €	3 949,92 €	8 000,00 €	7 851,56 €	
28138	Amortissement : autres constructions	191,30 €	191,30 €	200,00 €	191,30 €	
281534	Amortissement : réseaux d'électrification	2 060 350,95 €	2 240 566,95 €	2 408 700,00 €	2 408 500,19 €	
28181	Amortissement : installations générales	1 665,94 €	1 969,30 €	2 300,00 €	2 243,62 €	
28182	Amortissement : matériel de transport	9 376,04 €	8 183,56 €	6 400,00 €	6 344,44 €	
28183	Amortissement : matériel de bureau et informatique	6 045,58 €	4 531,82 €	4 200,00 €	4 025,45 €	
28184	Amortissement : mobilier	1 341,67 €	910,67 €	1 200,00 €	1 080,70 €	
28188	Amortissement : autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
041	Opération patrimoniales	1 136 296,92 €	1 234 611,77 €	1 100 000,00 €	509 565,94 €	0,00 €
2315	Installations	1 136 296,92 €	1 234 611,77 €	1 100 000,00 €	509 565,94 €	
2762	Créances sur transfert	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 175 826,81 €	2 203 459,94 €	1 772 514,66 €	1 772 079,66 €	0,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	6 668,00 €	4 000,00 €	3 565,00 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 175 826,81 €	2 196 791,94 €	1 768 514,66 €	1 768 514,66 €	
13	Subventions d'investissement reçues	3 365 214,73 €	5 079 201,88 €	4 712 000,00 €	2 933 265,53 €	10 400,00 €
1311	Etat et établissements nationaux prog	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 400,00 €
13111	Etat et établissements nationaux prog - travaux FACE	1 162 470,64 €	3 107 056,41 €	3 000 000,00 €	2 305 028,16 €	
13112	Etat et établissements nationaux prog - travaux PCT	740 851,19 €	606 021,24 €	520 000,00 €	104 522,52 €	
13113	Etat et établissements nationaux prog - travaux IRVE	0,00 €	0,00 €	225 000,00 €	0,00 €	
1312	Région	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	
1313	Département	21 780,64 €	16 055,13 €	0,00 €	0,00 €	
13148	Subv autres communes	657 845,38 €	716 479,65 €	560 000,00 €	311 389,82 €	
13158	Subv des autres groupements	112 298,89 €	86 414,96 €	80 000,00 €	9 120,65 €	
1318	Autres : transférables	669 967,99 €	547 174,49 €	282 000,00 €	203 204,38 €	
1328	Autres : non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16818	Autres emprunts : autres prêteurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	67 910,63 €	28 539,42 €	28 000,00 €	18 227,02 €	0,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques - réseau d'électricité	67 910,63 €	406,70 €	0,00 €	0,00 €	
23151	Installations, matériel et outillage techniques - réseau d'électricité	0,00 €	28 132,72 €	28 000,00 €	18 227,02 €	
27	Autres immobilisations financières	1 136 296,92 €	1 234 611,77 €	1 100 000,00 €	509 565,94 €	0,00 €
2762	Créances sur transfert de TVA	1 136 296,92 €	1 234 611,77 €	1 100 000,00 €	509 565,94 €	
4582	Investissements sous mandat	2 776 855,02 €	4 254 894,05 €	3 250 000,00 €	2 664 423,27 €	0,00 €
45822	Programme éclairage public	2 089 823,55 €	3 785 279,28 €	2 800 000,00 €	2 250 996,56 €	
45823	Programme génie civil de télécommunications	687 031,47 €	469 614,77 €	450 000,00 €	413 426,71 €	
024	Produits des cessions	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	3 938 250,00 €	0,00 €	95 400,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	16 194 231,90 €	17 368 734,60 €	20 071 764,66 €	12 571 166,53 €	105 800,00 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESULTAT CUMULE	16 194 231,90 €	17 368 734,60 €	20 071 764,66 €	12 571 166,53 €	105 800,00 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 786 514,91 €	0,00 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DE SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN
Projet de Budget Supplémentaire 2017

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de BS 2017
011	Charges à caractère général	44 987,45 €	84 096,47 €	68 070,00 €	37 715,25 €	0,00 €
60	Achats et variation de stocks	43 370,50 €	51 125,43 €	51 000,00 €	29 720,85 €	0,00 €
60221	Combustibles et carburants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	43 370,50 €	51 125,43 €	51 000,00 €	29 720,85 €	
61	Autres charges externes : services extérieurs	0,00 €	14 388,01 €	15 300,00 €	7 500,00 €	0,00 €
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers - autres	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	14 138,01 €	0,00 €	7 500,00 €	
6156	Maintenance	0,00 €	0,00 €	15 300,00 €	0,00 €	
6168	Autres primes d'assurances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	808,95 €	757,03 €	800,00 €	494,40 €	0,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6262	Frais de télécommunications	808,95 €	757,03 €	800,00 €	494,40 €	
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6287	Remboursements de frais divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
63	Impôts, taxes et versement assimilés	808,00 €	17 826,00 €	970,00 €	0,00 €	0,00 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	517,00 €	522,00 €	550,00 €	0,00 €	
63512	Taxes foncières	291,00 €	300,00 €	320,00 €	0,00 €	
6353	Impôts indirects	0,00 €	17 004,00 €	100,00 €	0,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 290,36 €	6 407,98 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	5 686,56 €	6 407,98 €	7 000,00 €	0,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	16 603,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières	7 512,76 €	6 940,36 €	6 400,00 €	3 255,53 €	0,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 512,76 €	6 940,36 €	6 400,00 €	3 255,53 €	
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6618	Intérêts des autres dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6688	Autres charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	181,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6711	Intérêts moratoires, pénalités	0,00 €	181,64 €	0,00 €	0,00 €	
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	24 278,24 €	24 278,24 €	72 060,00 €	24 278,24 €	0,00 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	24 278,24 €	24 278,24 €	24 300,00 €	24 278,24 €	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	47 760,00 €	0,00 €	
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	2 900,00 €	0,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RESTES A REALISER (déficit partiel d'investissement de 2015 à inscrire au compte 6061 du budget 2016)		7 824,93 €				
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		106 893,74 €	121 904,69 €	156 430,00 €	65 249,02 €	0,00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de BS 2017
042	Opérations d'ordre entre sections	17 980,71 €	17 980,71 €	18 000,00 €	17 980,71 €	0,00 €
722	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	17 980,71 €	17 980,71 €	18 000,00 €	17 980,71 €	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	91 394,09 €	104 016,00 €	134 530,00 €	79 695,39 €	-100,00 €
706	Prestations de services	91 394,09 €	104 016,00 €	134 530,00 €	79 695,39 €	-100,00 €
77	Produits exceptionnels	5 686,56 €	0,00 €	3 900,00 €	3 999,00 €	100,00 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €	3 999,00 €	100,00 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
778	Autres produits exceptionnels	5 686,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		115 061,36 €	121 996,71 €	156 430,00 €	101 675,10 €	0,00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	529,27 €	7 827,08 €	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE		115 590,63 €	129 823,79 €	156 430,00 €	101 675,10 €	0,00 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		8 696,89 €	7 919,10 €	0,00 €	36 426,08 €	0,00 €
DEFICIT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE		0,00 €	2 635,79 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de BS 2017
040	Opérations d'ordre entre sections	17 980,71 €	17 980,71 €	18 000,00 €	17 980,71 €	0,00 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	4 306,04 €	4 306,04 €	4 300,00 €	4 306,04 €	
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	4 306,04 €	4 306,04 €	4 300,00 €	4 306,04 €	
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	9 368,63 €	9 368,63 €	9 400,00 €	9 368,63 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	13 500,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €	6 750,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	13 500,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €	6 750,00 €	
23	Immobilisations en cours	1 494,42 €	3 352,42 €	37 924,21 €	0,00 €	1 100,00 €
2312	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €
2313	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 494,42 €	3 352,42 €	37 924,21 €	0,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	32 975,13 €	34 833,13 €	69 424,21 €	24 730,71 €	1 100,00 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	14 344,89 €	8 696,89 €	10 554,89 €		
	RESULTAT CUMULE	47 320,02 €	43 530,02 €	79 979,10 €	24 730,71 €	1 100,00 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	8 696,89 €	10 554,89 €	0,00 €	-7 466,63 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de BS 2017
040	Opération d'ordre entre section	24 278,24 €	24 278,24 €	72 060,00 €	24 278,24 €	0,00 €
15722	Provisions pour gros entretien et grandes révisions (budgétaires)	0,00 €	0,00 €	47 760,00 €	0,00 €	
28131	Amortissements - bâtiments	2 523,26 €	2 523,26 €	2 500,00 €	2 523,26 €	
28153	Amortissements - installations spécifiques	21 754,98 €	21 754,98 €	21 800,00 €	21 754,98 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 344,89 €	8 696,89 €	7 919,10 €	7 919,10 €	0,00 €
1068	Autres réserves	14 344,89 €	8 696,89 €	7 919,10 €	7 919,10 €	
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1311	Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1313	Département	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1314	Communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1315	Groupements de collectivités	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €
2315-12	Installations, matériels et outillages techniques, équipements thermiques (0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	38 623,13 €	32 975,13 €	79 979,10 €	32 197,34 €	1 100,00 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	RESULTAT CUMULE	38 623,13 €	32 975,13 €	79 979,10 €	32 197,34 €	1 100,00 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°5 : CHAUFFERIE DE GY
Projet de budget supplémentaire 2017

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de budget supplémentaire 2017
011	Charges à caractère général	14 605,27 €	39 401,64 €	27 350,00 €	16 433,17 €	0,00 €
60	Achats et variation de stocks	13 654,93 €	15 707,37 €	16 800,00 €	11 303,67 €	0,00 €
60221	Combustibles et carburants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	13 654,93 €	15 707,37 €	16 800,00 €	11 303,67 €	
61	Autres charges externes : services extérieurs	0,00 €	9 642,91 €	9 400,00 €	4 598,16 €	0,00 €
61528	Entretien et réparations sur autres biens immobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	9 642,91 €	0,00 €	4 598,16 €	
6156	Maintenance	0,00 €	0,00 €	9 400,00 €	0,00 €	
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	950,34 €	799,36 €	850,00 €	531,34 €	0,00 €
6262	Frais de télécommunications	780,34 €	799,36 €	850,00 €	531,34 €	
627	Services bancaires et assimilés	170,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
63	Impôts, taxes et versement assimilés	0,00 €	13 252,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	0,00 €	98,00 €	150,00 €	0,00 €	
63512	Taxes foncières	0,00 €	0,00 €	150,00 €	0,00 €	
6353	Impôts indirects	0,00 €	13 154,00 €	0,00 €	0,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 321,22 €	5 453,60 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	6 720,48 €	5 453,60 €	4 800,00 €	0,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	11 600,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières	3 494,88 €	4 012,04 €	4 100,00 €	1 926,31 €	0,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 494,88 €	4 012,04 €	4 100,00 €	1 926,31 €	
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	45 694,51 €	11 100,00 €	0,00 €	0,00 €
6711	Intérêts moratoires, pénalités	0,00 €	9,48 €	0,00 €	0,00 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	45 685,03 €	11 100,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	12 300,00 €	12 241,15 €	0,00 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	0,00 €	0,00 €	12 300,00 €	12 241,15 €	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	2 423,63 €	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	36 421,37 €	94 561,79 €	62 073,63 €	30 600,63 €	0,00 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE			17 236,37 €		
	RESULTAT CUMULE		94 561,79 €	79 310,00 €	30 600,63 €	0,00 €
	DEFICIT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		17 236,37 €	0,00 €	-9 391,40 €	0,00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de budget supplémentaire 2017
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	4 100,00 €	3 847,97 €	0,00 €
722	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	4 100,00 €	3 847,97 €	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	49 717,50 €	57 307,50 €	70 210,00 €	31 140,06 €	0,00 €
706	Prestations de services	49 717,50 €	57 307,50 €	70 210,00 €	31 140,06 €	
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
758	Produits divers de gestion courante	1,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	6 720,48 €	0,00 €	5 000,00 €	5 004,00 €	0,00 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 004,00 €	
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
778	Autres produits exceptionnels	6 720,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	56 439,29 €	57 307,50 €	79 310,00 €	39 992,03 €	0,00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	20 017,92 €	0,00 €		
	RESULTAT CUMULE	56 439,29 €	77 325,42 €	79 310,00 €	39 992,03 €	0,00 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	20 017,92 €		0,00 €	9 391,40 €	0,00 €
	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE		24 643,18 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de budget supplémentaire 2017
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	4 100,00 €	3 847,97 €	0,00 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	0,00 €	0,00 €	4 100,00 €	3 847,97 €	
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2312	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2313	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	304 232,95 €	59 935,03 €	25 400,00 €	7 125,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	10 687,50 €	14 250,00 €	14 300,00 €	7 125,00 €	
1681	Autres emprunts	293 545,45 €	45 685,03 €	11 100,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	21 687,96 €	75,00 €	33 779,55 €	0,00 €	411 100,00 €
2312	Terrains	2 154,43 €	75,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €
2313	Constructions	6 371,50 €	0,00 €	2 199,55 €	0,00 €	
2313-01	Constructions (non amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 200,00 €
2313-02	Constructions (amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	186 000,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	13 162,03 €	0,00 €	31 580,00 €	0,00 €	300,00 €
2315-11	Installations, matériel et outillage techniques, équipements thermiques (non amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
2315-12	Installations, matériel et outillage techniques, équipements thermiques (amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	133 000,00 €
2315-22	Installations, matériel et outillage techniques, réseaux (amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 000,00 €
2315-32	Installations, matériel et outillage techniques, petits matériels (amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 000,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	325 920,91 €	60 010,03 €	65 279,55 €	10 972,97 €	411 100,00 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	4 430,96 €	0,00 €	0,00 €		
	RESULTAT CUMULE	330 351,87 €	60 010,03 €	65 279,55 €	10 972,97 €	411 100,00 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			0,00 €		0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	Projet de budget supplémentaire 2017
040	Opération d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	12 300,00 €	12 241,15 €	0,00 €
15722	Provisions pour gros entretien et grandes révisions (budgétaires)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1582	Autres provisions pour charges (budgétaires)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
28131	Amortissements - bâtiments	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €	1 857,50 €	
28153	Amortissements - installations spécifiques	0,00 €	0,00 €	10 400,00 €	10 383,65 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 430,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Autres réserves	4 430,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	88 987,83 €	7 906,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1313	Département	88 987,83 €	7 906,92 €	0,00 €	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	285 000,00 €	45 685,03 €	11 100,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	285 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1681	Autres emprunts	0,00 €	45 685,03 €	11 100,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	230,71 €	0,00 €	0,00 €	411 100,00 €
2312	Terrains	0,00 €	230,71 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
2313	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	162 300,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	247 500,00 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	378 418,79 €	53 822,66 €	23 400,00 €	12 241,15 €	411 100,00 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	48 066,92 €	41 879,55 €		
	RESULTAT CUMULE	378 418,79 €	101 889,58 €	65 279,55 €	12 241,15 €	411 100,00 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	48 066,92 €	41 879,55 €	0,00 €	1 268,18 €	0,00 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°6 : CHAUFFERIE DE MARNAY
Projet de Budget Supplémentaire 2017

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Budget 2016	Compte administratif 2016	Budget Primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	BS 2017
011	Charges à caractère général	76 113,00 €	72 498,50 €	71 100,00 €	40 346,26 €	200,00 €
60	Achats et variation de stocks	54 613,00 €	50 753,61 €	54 900,00 €	32 234,22 €	0,00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	54 613,00 €	50 753,61 €	54 900,00 €	32 234,22 €	
61	Autres charges externes : services extérieurs	16 600,00 €	17 963,25 €	15 000,00 €	7 542,06 €	200,00 €
61528	Entretien et réparations sur autres biens immobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	195,00 €	200,00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	16 600,00 €	17 963,25 €	0,00 €	7 347,06 €	
6156	Maintenance	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	
6163	Autres primes d'assurances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6168	Autres primes d'assurances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	800,00 €	884,64 €	900,00 €	569,98 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	
6262	Frais de télécommunications	800,00 €	794,64 €	900,00 €	569,98 €	
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
63	Impôts, taxes et versement assimilés	4 100,00 €	2 897,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	900,00 €	68,00 €	100,00 €	0,00 €	
63512	Taxes foncières	300,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	
6353	Impôts indirects	2 900,00 €	2 829,00 €	0,00 €	0,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 700,00 €	8 589,42 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	8 700,00 €	8 589,42 €	7 000,00 €	0,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières	12 700,00 €	10 839,53 €	10 900,00 €	5 204,41 €	0,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 700,00 €	10 839,53 €	10 900,00 €	5 204,41 €	
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	182,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6711	Intérêts moratoires, pénalités	200,00 €	182,71 €	0,00 €	0,00 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	59 800,00 €	41 310,58 €	67 300,00 €	0,00 €	0,00 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	0,00 €	0,00 €	43 500,00 €	0,00 €	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	59 800,00 €	41 310,58 €	23 800,00 €	0,00 €	
022	Dépenses imprévues	600,00 €	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	-200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 687,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	161 800,00 €	133 420,74 €	162 900,00 €	45 550,67 €	0,00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Budget 2016	Compte administratif 2016	Budget Primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	BS 2017
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	12 100,00 €	0,00 €	0,00 €
722	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	12 100,00 €	0,00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	160 645,32 €	132 266,06 €	149 600,00 €	94 476,76 €	0,00 €
706	Prestations de services	160 645,32 €	132 266,06 €	149 600,00 €	94 476,76 €	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 212,00 €	0,00 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 212,00 €	
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	160 645,32 €	132 266,06 €	162 900,00 €	95 688,76 €	0,00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 154,68 €	1 154,68 €	0,00 €		
	RESULTAT CUMULE	161 800,00 €	133 420,74 €	162 900,00 €	95 688,76 €	0,00 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 138,09 €	0,00 €
	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE		297,86 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Budget 2016	Compte administratif 2016	Budget Primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	BS 2017
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	12 100,00 €	0,00 €	0,00 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	12 100,00 €	0,00 €	
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2312	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2313	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	234 300,00 €	234 209,46 €	38 500,00 €	19 250,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	38 500,00 €	38 500,00 €	38 500,00 €	19 250,00 €	
1681	Autres emprunts	195 800,00 €	195 709,46 €	0,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	14 900,00 €	2 610,00 €	16 997,86 €	750,00 €	1 045 000,00 €
2312	Terrains	0,00 €	75,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
2313	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2313-01	Constructions (non amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000 €
2313-02	Constructions (amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	361 000 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	14 900,00 €	2 535,00 €	16 997,86 €	750,00 €	
2315-11	Installations, matériel et outillage techniques, équipements thermiques (non amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €
2315-12	Installations, matériel et outillage techniques, équipements thermiques (amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	334 000,00 €
2315-22	Installations, matériel et outillage techniques, réseaux (amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	187 000,00 €
2315-32	Installations, matériel et outillage techniques, petits matériels (amortissables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	113 000,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	259 200,00 €	236 819,46 €	67 597,86 €	20 000,00 €	1 045 000,00 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0,00 €			
RESTES A REALISER (prêts du budget principal encaissés au compte 1681 en 2014)						
	RESULTAT CUMULE	259 200,00 €	236 819,46 €	67 597,86 €	20 000,00 €	1 045 000,00 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00 €	-297,86 €			
	DEFICIT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE					

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Budget 2016	Compte administratif 2016	Budget Primitif 2017	Liquidé au 18/08/2017	BS 2017
040	Opération d'ordre entre section	59 800,00 €	41 310,58 €	67 300,00 €	0,00 €	0,00 €
15722	Provisions pour gros entretien et grandes révisions (budgétaires)	59 800,00 €	41 310,58 €	23 800,00 €	0,00 €	
1582	Autres provisions pour charges (budgétaires)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
28131	Amortissements - bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
28135	Amortissements - installations générales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
28153	Amortissements - installations spécifiques	0,00 €	0,00 €	43 500,00 €	0,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 700,00 €	3 696,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Autres réserves	3 700,00 €	3 696,46 €	0,00 €	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	110 600,00 €	110 584,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1311	Etat et établissements nationaux	19 800,00 €	19 824,07 €	0,00 €	0,00 €	
1313	Département	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
1317	Budget communautaire et fonds structurels	75 800,00 €	75 760,58 €	0,00 €	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1681	Autres emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	112,63 €	0,00 €	0,00 €	1 045 000,00 €
2312	Terrains	0,00 €	112,63 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
2313	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	255 000,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	789 000,00 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	3 687,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	177 787,00 €	155 704,32 €	67 300,00 €	0,00 €	1 045 000,00 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	81 413,00 €	81 413,00 €	297,86 €		
RESTES A REALISER (subventions d'investissement de l'ADEME au compte 1311 pour 19 800 €, le département au compte 1313 pour 15 000 € et le FEDER au compte 1317 pour 75 800 €)						
	RESULTAT CUMULE	259 200,00 €	237 117,32 €	67 597,86 €	0,00 €	1 045 000,00 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		297,86 €	0,00 €	-20 000,00 €	0,00 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

MEMBRES DU COMITE CONNUS AU 06 SEPTEMBRE 2017

Commune	Titulaires	Suppléants
ABELCOURT	Damien TAUNAY	Luc ROUBEZ
ABONCOURT GESINCOURT	Patrick GARRET	Fabrice PONCOT
ACHEY	Michel SPRINGAUX	Claude BOURRIER
ADELANS ET LE VAL DE BITHAINE	Arnaud GRANDJEAN	Emmanuel MATHIEU
AILLEVANS	Gaëtan PLEIGNET	Martial STEINER
AILEVILLERS ET LYAUMONT	Jean-Pierre GUSTIN	Valérie GARET
AILLONCOURT	Pascal LAFFOND	Pascal DIRAND
AINVELLE	Nicolas EMONIN	Francis NEBULOK
AISEY ET RICHECOURT	Etienne PARISOT	Guy MERCIER
ALAINCOURT	Gilles REGENT	Guy CARRARA
AMAGE	Bruno HEYMANN	Roger MATHIEU
AMANCE	Noël GARRET	Cécile L'HUILLIER
AMBIEVILLERS	Christian ROUX	Judith BEKINK
AMBLANS ET VELOTTE	Didier SIMEON	Séverinne GAZON
AMONCOURT	Roger DAUBIER	Dominique COUDRY
AMONT ET EFFRENEY	Daniel PETITJEAN	Jean-Marie NURDIN
ANCHENONCOURT ET CHAZEL	Jean-Paul AFFOLTER	Jean-Paul SERVETTE
ANCIER	Mickaël DAGUET	Robert TABOURET
ANDELARRE	Jean DESHAYES	Patrick GILLOT
ANDELARROT	Gérard COUSIN	François REBESCHINI
ANDORNAY	Denis LEDOUX	Frédéric BEQUAIN
ANGIREY	Jean-François DEGUELDRE	Dominique LEU
ANJEUX	Isabelle ARMAND	Christelle BALLAY
APREMONT	Odile PERCHET	Gilles HELD
ARBECEY	Bernard PORCHEROT	Philippe KASZTELAN
ARC LES GRAY	Jean-Pierre RÉNAUD Alex THIEBAUT	Nelly HUFSCHEID Francis MILLARDET
ARGILLIERES	Patrick SAVET	Régis GUERRET
AROS	Mireille BARSOT	Noël LANGROGNET
ARPENANS	Elisabeth SIEGER	Christophe MARQUET
ARSANS	Daniel RAILLARD	<i>Non désigné(s)</i>
ATHESANS ETROITEFONTAINE	Pascal LORENZI	Ludovic LALANDE
ATTRICOURT	Dominique BERGEROT	Martine DISLAIRE
AUGICOURT	Michel JEANBRUN	Guy VITEAUX
AULX LES CROMARY	Christophe STACHONSKI	<i>Non désigné(s)</i>
AUTET	Jean-Pierre FOUQUET	Michel MAUCLAIR
AUTHOISON	Clarisse PIERSON	Frédéric TARRAPEY
AUTOREILLE	Catherine LIND	Cyril MUGNIER
AUTREY LES CERRE	Céline REIX	Moustakima BACAR
AUTREY LES GRAY	Alain CHABANCE	Eric PRETOT
AUTREY LE VAY	Charles GRANET	Dominique PERRIGUEY
AUVET ET LA CHAPELOTTE	Gérard FENOL	Marc SIMONIN
AUXON	Christian AUBIAT	Christophe FOURNIER
AVRIGNY VIREY	Olivier PERRIN	Denis POIREY
AYNANS (LES)	Christophe CASIER	Frédéric PESENTI
BAIGNES	Jean-Pierre GILLOT	Jean-Pierre HORATH
BARD LES PESMES	Christophe HENRIET	Pascal JOANNES
BARGES	Christophe DENIS	Roger GRONDIN
BARRE (LA)	Bernard PELCY	Sébastien BOULANGER
BASSE VAIVRE (LA)	Michel RICHARD	Alain TERRASSON
BASSIGNEY	Thierry LOEULLARD	Dominique PIERRON
BATIES (LES)	Thierry LUCOT	Fabien FARON
BATTRANS	Jérôme PRUNEAU	Jacques CORNU
BAUDONCOURT	Thierry DOUGIN	Cédric VINCENT VIRY
BAULAY	Pascal MARTIN	Frédéric GERARD
BAY	Lydie PHILIPPON	Patrice BOBERT
BEAUJEU SAINT VALLIER PIERREJUX ET QUITTEUR	Yannick DELAHAUTOY	Jean-Michel PHILIPPE
BEAUMOTTE AUBERTANS	Ginette PARENT	Marie-Laure LAMBERT
BEAUMOTTE LES PIN	Joëlle SANCEY	Bernard DUMONT
BELFAHY	Julien PY	Pierre POIRET
BELMONT	Yannick STADELMANN	Etienne CALLEY
BELONCHAMP	Jérome ALLIX	Rémy NOEL
BELVERNE	François DUPONT	Alain SAILLEY
BESNANS	Mickaël NURDIN	Estelle GOUX
BETAUCOURT	Yves DEMOULIN	Philippe JACQUEMIN
BETONCOURT LES BROTTE	Régis DEMANGE	Thierry DUARTE
BETONCOURT SAINT PANCRAS	Martine WOLFER	Thierry COUSIN

Communes	Titulaires	Suppléants
BETONCOURT SUR MANCE	Anne-Marie RUPT	<i>Non désigné(s)</i>
BEULOTTE SAINT LAURENT	Jean-Pierre CHATELAIN	<i>Non désigné(s)</i>
BEVEUGE	Robert SILVESTRE	Claude HUMBERT
BLONDEFONTAINE	Sébastien LAIR	Jacky FAVRET
BONBOILLON	Sébastien COCHU	Jean LUCOT
BONNEVENT ET VELLOREILLE	Bruno EUVRARD	Pierre RACINE
BOREY	Christian ROUSSEL	Luc GONDELBERG
BOUGEY	Michel BILLY	Fabien GENTILHOMME
BOUGNON	Gérard THOUILLEUX	Bernard LEBOUBE
BOUHANS ET FEURG	Claude DEMANGEON	Corinne SCHMIT
BOUHANS LES LURE	Sylvain LAMBOLEY	Vincent BRESSON
BOUHANS LES MONTBOZON	Thierry LAIRON	Serge LAURENT
BOULIGNEY	Alain ROBERT	Pascal QUEUTEY
BOULOT	Jean-Claude BADONNEL	Cyrille BRISARD
BOULT	Jean-Michel GODOT	Patrick WINTERSTEIN
BOURBEVELLE	Christian COLOTTE	Claudine DEFRAIN
BOURGUIGNON LES CONFLANS	Nelly THOMAS	Pierre DURAND
BOURGUIGNON LES LA CHARITE	Charline CLOCHEY	Pierre CRUCEREY
BOURGUIGNON LES MOREY	Lionel AUBERT	Jacques BICHET
BOURSIERES	Jean POUILLY	Martine HUREAU
BOUSSERAUCOURT	Noël FENOUILLOT	Jean-Luc PAULIN
BRESILLEY	Gabriel PAULIN	Gérard JACQUOT
BREUCHES	Alain GOUX	Patrice BEURAERT
BREUCHOTTE	Joel DAVAL	Guy MAUFFREY
BREUREY LES FAVERNEY	Annie GRAVA	Frédéric BALLAY
BREVIILLERS	Daniel CHARMOILLAUX	Frédéric MILLIER
BRIAUCOURT	Jean-Marie BARRET	Gilles MAIRE
BROTTE LES LUXEUIL	Jean COLOMBAIN	Emilien BEUGNOT
BROTTE LES RAY	Pierre PATE	Maurice BIDON
BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	Daniel VOILLARD	Monique CHOURLIN
BROYE LES LOUP ET VERFONTAINE	Michel BOIRIN	Jean-Noël CHAMBON
BRUSSEY	Philippe AUGER	Robert BELUCHE
BRUYERE(LA)	Bruno CORBERAND	<i>Non désigné(s)</i>
BUCEY LES GY	Emile NEY	André VEZZOLI
BUCEY LES TRAVES	Jacques HEZARD	Roland DUPLAIN
BUFFIGNECOURT	Christelle DUCHET	Fabien GUYOT
BUSSIÈRES	Geneviève ROUX	Emilien BRENOT
BUTHIERS	Lionel LAMIDIEU	Olivier PAGET
CALMOUTIER	Jean-Pierre GASNET	Jean-Marie ROBLIN
CEMBOING	Gilles BAUMANN	Thierry CHATELET
CENANS	Grégory BERTEAUX	Patrick PRETOT
CENDRECOURT	Cyril CHAPUZOT	Bernard BERTHO
CERRE LES NOROY	Gilbert HENRY	Stéphane LACOUR
CHAGEY	Josette LOCH	Nicolas JOUFFRAY
CHALONVILLARS	Jean-Claude MICHAUX	Michel MERIOT
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX	Christelle CARQUILLE	<i>Non désigné(s)</i>
CHAMBORNAY LES PIN	Hervé PARRET	Maxime PETREMENT
CHAMPAGNEY	Jean-Claude DEMENUS Michel JACOBBERGER	Gérard POIVEY Marie-Claire FAIVRE
CHAMPEY	Claude PERRIN	Alain DEPOIRE
CHAMPLITTE	Philippe MARTARESCHE	Daniel GODARD
CHAMPTONNAY	Gérard MOINE	Bernard MINARY
CHAMPVANS	Daniel ARNESI	Jean-Louis SERRE
CHANCEY	André GAUTHIER	Marie Jeanne BERTHEMY
CHANTES	Pierre BOUQUET	Jean-Claude GUICHARD
CHAPELLE LES LUXEUIL (LA)	Jean-Pierre BEY	Frédéric PETITCOLIN
CHAPELLE SAINT QUILLAIN (LA)	Marc FOURNET	Guy MOINE
CHARCENNE	Damien MILLERET	Emile LAMBERT
CHARGEY LES GRAY	André JOBARD	Christophe VOITURET
CHARGEY LES PORT	Patrick RIEU	Yves DAROSEY
CHARIEZ	Lionel VALDENNAIRE	Vincent TERREAUX
CHARMES SAINT VALBERT	Bernard BOULET	Régis GOUBLET
CHARMOILLE	Marc JOUQUELET	Christiane GREUILLET
CHASSEY LES MONTBOZON	Bernard JEANNEROD	Michel DELBOS
CHASSEY LES SCEY	Olivier PICCIN	Julien NORIS
CHATENEY	Nadine TOSI	Christophe AUBERGEON

Communes	Titulaires	Suppléants
CHATENOIS	Jean GASSER	Jean-Pierre FERRINDA
CHAUMERCENNE	Michel BELLENEY	Odile GAULIARD
CHAUVIREY LE CHATEL	Roland DROUHOT	Michel RICHTON
CHAUVIREY LE VIEIL	Serge RICHARD	Pascal MICHELOT
CHAUX LA LOTIERE	Eric FAUCHON	Christophe GUICHARD
CHAUX LES PORT	Philippe TOURNIER	Gérard BARBLU
CHAVANNE	Sébastien SENECOT	Jean-Pierre MATHEY
CHEMILLY	Sylvain BRAND	Rémy GRENIER
CHENEBIER	René MULLER	Claude CLAUDEL
CHENEVREY ET MOROGNE	Francois JACQUINOT	Claude MESSELOT
CHEVIGNÉY	Ghérici DRISSI	Philippe ABBE
CHOYE	Guillaume BOUTTEMY	David CHAPELLE
CINTREY	Florence SPRINGAUX	Jacques BOUR
CIREY	Jean-Philippe GLAUSER	Laurent DODANE
CITERS	Maurice DUBREUIL	Pierre TOURNIER
CITEY	Christiane REVERCHON	Marie-Agnes GUERET
CLAIREGOUTTE	Gilles GROSJEAN	Quentin SAPOLIN
CLANS	Jérôme JABRY	Benoît JARDEL
COGNIERES	Christian MENNEGUIN	Jean-Marie GROSJEAN
COISEVAUX	Robert BOURQUIN	Yves RAYMOND
COLOMBE LES VESOUL	Alain HENRY	Véronique PETON
COLOMBIER	Roger MICHELOT	Aurélien LAMBERT
COLOMBOTTE	Simone GUERY	Bernard PAILLOTET
COMBEAUFONTAINE	Serge BRESSON	Dominique BAVARD
COMBERJON	Myriam BIOT	Pascal BLANCHARD
CONFLANDEY	Gérard LÉBOUBE	Philippe ZVER
CONFLANS SUR LANTERNE	Bernard MOUGEOT	Arnaud GRANDIDIER
CONFRACOURT	Sébastien SLAVIK	Michel WATTRE
CONTREGLISE	Claude LALLOZ	Xavier MAICHE
CORBENAY	Michel DUHAUT	Marc DOILLON
CORBIERE (LA)	Denis BOLOT	Orlane COIN
CORDONNET	Daniel GAUDARD	Martine ANTONA
CORNOT	Joseph HODILLE	Samuel AESCHLIMANN
CORRAVILLERS	Joël CREVOISIER	Antoine CHEVALLEY
CORRE	Denis DUMAIN	Thierry DON
COTE (LA)	Etienne BOFFY	Rémi GRANDMOUGIN
COULEVON	Bernard DUCHANOY	Patrick DAVID
COURCHATON	Mathieu VARET	Christian BOYER
COURCUIRE	Antonio AVENIA	Henri RIDUET
COURMONT	Henri COURVOISIER	<i>Non désigné(s)</i>
COURTESOULT ET GATEY	Christelle MARCHISET	Fabienne FAURE
COUTHENANS	Thierry SPITERI	Laurence MAILLARD
CRESANCEY	Marc LAMBERT	Denis SAVET
CREUSE (LA)	Gilles RAPIN	Nicolas MICHEL
CREVANS ET LA CHAPELLE LES	Michel BOYER	Jean-Marie CLERC
CREVENEY	Pascal BAZIN	Pascal SOUFANE
CROMARY	Philippe MASSON	Damien COTTE COLISSON
CUBRY LES FAVERNEY	Jean-Pierre FAUCOGNEY	Cédric PHILIPPOT
CUGNEY	Emmanuel BERILLE	Nathalie BERILLE
CULT	Yannick MULLER	Frédéric PHILIBEAUX
CUVE	Veronique HUMBLLOT	Raphaël PASCUCCI
DAMBENOIT LES COLOMBE	Antoine SARMIENTO	Delphine POINSARD
DAMPIERRE LES CONFLANS	Pascal HAUSHALTER	Jean-Paul MARIE
DAMPIERRE SUR LINOTTE	Martial MARCHESINI	Michel GAINET
DAMPIERRE SUR SALON	Jessica MOLE MIVELLE	Régis VILLENEUVE
DAMPVALLEY LES COLOMBE	Christophe CARDOT	Sébastien CAUTENET
DAMPVALLEY SAINT PANCRAS	Josette THOMAS	Alain THOMAS
DELAIN	Christophe TAULLE	Gérard DAVRIL
DEMANGEVELLE	André GOUX	Daniel VINEY
DEMIE (LA)	Jean-François BOURGEOIS	Florence GORRIER
DENEVRE	Eric ROUHIER	Marc SARREY
ECHAVANNE	Michel JARDON	Patrick CARDOT
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	Jean-Marc CROISSANT	Michel LANFUMEZ
ECHENOZ LA MELINE	Jean marc BAUDOT Jean-Michel ADREY	Serge VIEILLE Anne GREGET
ECHENOZ LE SEC	Geoffrey LEMAIRE	Serge DIEBER
ECROMAGNY	Maryline GENET PETROFF	Giséle GROSJEAN
ECUELLE	Christophe TABOURET	David GAUTROT
EHUNS	Claude NARCON	Damien CHEVALLEY
EQUEVILLEY	Georges MASSE	Thierry CHALOT
ERREVET	Michel PROST	Patrice LECOSSOS
ESBOZ BREST	Bertrand DIRAND	Christophe REYNAUD
ESMOULIERES	Jean COLLILIEUX	Jeanne Marie GEHANT

Communes	Titulaires	Suppléants
ESMOULINS	Christian DROXLER	Joël LEGRAND
ESPRELS	Michel DAVAL	Fabrice PERRIN
ESSERTENNE ET CECEY	Bruno GRADOZ	Dominique LEFEVRE
ETOBON	André BOYER	David SOMMER
ETRELLES ET LA MONTBLEUSE	Jacky HEZARD	Gilbert GRANDPERRIN
ETUZ	Jimmy PEREIRA	Pierre-andré BRUCHON
FAHY LES AUTREY	Jean-Marie COURVOISIER	Pascal USQUIN
FALLON	Monique BOUCRY	François MARTINEZ
FAUCOGNEY ET LA MER	Gérard DIRAND	Fabien RYCKELYNCK
FAVERNEY	Daniel GEORGES	Denis SCHWEBEL
FAYMONT	Christophe FLUBACHER	Anthony RABANY
FEDRY	Marie-claude BENOIT	Georges MANGENEY
FERRIERES LES RAY	Eric BRILA	Fabienne RICHARDOT
FERRIERES LES SCEY	Jean-Jacques MILLERAND	Claude HEINY
FESSEY (LES)	Evelyne PERNOT	Marinette BRICE
FILAIN	René PIERRE	Hervé CLAVIER
FLAGY	Michel CORNUEZ	Jacques GRANDGERET
FLEUREY LES FAVERNEY	Franck TISSERAND	Patrick RENAULT
FLEUREY LES LAVONCOURT	Robert MADIOT	Éloi MADIOT
FLEUREY LES SAINT LOUP	Didier ROLLET	Abdelhalim KHALFALLAH
FONDREMAND	Daniel PERRIER	Jean-Louis DENOYER
FONTAINE LES LUXEUIL	Sylvie COLIN	Christophe SEKELYK
FONTENOIS LA VILLE	Dominique LADIER	Denis HOLCVART
FONTENOIS LES MONTBOZON	Jean-Luc CATTIN	Edwige EME
FOUCHECOURT	Alexis REMERY	Philippe BEL
FOUGEROLLES	Michel DAVAL Jean-François GROSJEAN	Sylvain GROSJEAN Michel GROSJEAN
FOUYENT SAINT ANDOICHE	Bernard SEUROT	François LINOTTE
FRAHIER ET CHATEBIER	Raymond GOGNIAT	Philippe PEROZ
FRAMONT	Pascal MARTINET	Thomas CLERGET
FRANCALMONT	Marcel DUMAIN	Jean-Pierre RICHARD
FRANCHEVELLE	Raymond BILQUEZ	David LETHUMIER
FRANCOURT	Michel BRUSSEY	Françoise BUSSON
FRASNE LE CHATEAU	Jacques FAYOLLE	René PIREZ
FREDERIC FONTAINE	Roland TOURNIER	Jean-Yves VIENNET
FRESNE SAINT MAMES	Julien CAPO	Patrick DESPLANCHES
FRESSE	Florian GAUFROID	Jocelyn DEMANGE
FRETIGNEY ET VELLOREILLE	Christian NOLY	Christian TISSOT
FROIDECONCHE	Eric PETITJEAN	Fabien BAUMONT
FROIDETERRE	Alain PERNOT	Sylvie MOUREY
FROTEY LES LURE	Cédric DILLON	Stéphane DANEK
FROTEY LES VESOUL	Jean-Marc JAVAUX	Christophe TARY
GENEVREUILLE	Hadrien LECUYER	Pierre THOUVENIN
GENEVREY	Julien FLAJOULOT	<i>Non désigné(s)</i>
GEORFANS	Jean-Noël ROUSSEL	Gilbert GIRARD
GERMIGNEY	Patrick GEVREY	Jean-Claude MARET
GEVIGNEY ET MERCEY	Viviane CARSANA	Dominique RACLOT
GEZIER ET FONTENELAY	François POCHTIER	Nicolas ROSET
GIREFONTAINE	Stéphane RUAUX	Jean-Louis GRANDHAIE
GOUHENANS	Jean-François LAVALETTE	Eric SCHWEIGER
GOURGEON	Roland LONGECHAMP	Nicolas PIERRE
GRAMMONT	Roger BELON	Christophe LAISSUE
GRANDECOURT	Benoît POISSENOT	Michel JACQUES
GRANDE RESIE (LA)	Patrick MILLOT	Maryse COLLIARD
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	Nathalie DEZIR	Daniel GALMICHE
GRANGES LA VILLE	Michel BASSOT	Béatrice DELANNAY
GRANGES LE BOURG	Michel CUENIN	Claude ARMBRUSTER
GRATTERY	Jean GENESTIER	Laurence FILLON
GRAY	Tanin TEK Patrick LAMARCHE Christian DEVAUX Marie BRETON	Claudy CHAUVELOT DUBAN Virginie JOLY Dorothee JACQUIN Marie-Charles PERROTIN
GRAY LA VILLE	Philippe PLOYER	Daniel BEY
GY	Thierry GOUSSET	Antoine GUENET
HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT	Jean-Michel GENEY	Claude LAMBOLEY
HAUTEVELLE	Daniel LEGER	Laurent BUSCAYLET
HERICOURT	Sébastien MANCASSOLA Yves GERMAIN Luc BERNARD Patricia BURGUNDER Gilles LAZAR Robert BURKHALTER	Alain PARCELLIER Patrick PAGLIA Jean-Luc PARIS Joel FERRY Philippe BELMONT Dominique VARESCHARD
HUGIER	Marie-Claire LACOUR	Jacques GARDOT
HURECOURT	Didier SIMONIN	Bruno SIMONIN
HYET	Marielle CHAVOT	Jean-Pierre OUDIN

Communes	Titulaires	Suppléants
IGNY	Marcel BRACONNIER	David DEMOLY
JASNEY	Regis PIERGIORGI	Florian MONNEY
JONVELLE	Roland DON	Grégoire DETROYE
JUSSEY	Jean-Luc QUIVOGNE	Gérard PIMONT
LAMBREY	Serge MARCHAND	Gisèle LAURENT
LANTENOT	Christophe TRAMUSET	Maxime PINOT
LANTERNE ET LES ARMONTS (LA)	Gilles MARTINET	Olivier ROY
LARIANS ET MUNANS	Auguste GEORGEON	Hervé PRETOT
LARRET	Elisabeth MAIROT	Noël MILLET
LAVIGNEY	François MULTON	Etienne PAULIN
LAVONCOURT	Bruno BOTUHA	Bernard GOUX
LIEFFRANS	Stéphane BLAISE	Jean-Marie LOIGEROT
LIEUCOURT	Sylvain DUBIEF	Cédric DUVERNOIS
LIEVANS	Alexandre BERNAY	Bernard GAUDINET
LINEXERT	Jean-Carlo FAILLACE	Jackie MORISSET
LOEUILLEY	Christophe MOUSSY	Eric CHAPUIS
LOMONT	Maurice LAINE	Gilles CHAGNOT
LONGEVILLE	Guy SAINT-DIZIER	Stéphane PARROT
LONGINE (LA)	Jean-Luc JEUDY	Christian COME
LOULANS VERCHAMP	Guy SAUTOT	Pascal CHATELAIN
LURE	Joël HACQUARD Hamid ZOUGGARI Christophe GORET Isabelle ARNOUD Pascal GAVAZZI	Mario HORTA Rachid MERZOUG Jérôme LAROCHE Stéphane FRECHARD Malika GRENIER
LUXEUIL LES BAINS	Michelle GROSMAIRE Louis MARTHEY Martine BAVARD Michel CALLOCH	Michel RAISON Hugo COLOMBAT Didier HUA Nathalie SIRVEAUX
LUZE	Jacques ABRY	Eric STEIB
LYOFFANS	Jean-François LANOIX	Jocelyne GAVOILLE
MAGNIVRAY	Patrick BARROT	Briac KIENER-CALVET
MAGNONCOURT	Luis DA SILVA	Cédric NAUDENOT
MAGNORAY (LE)	Michel TRARBACH	Fabrice SCHUMACHER
MAGNY DANIGON	Bernard KALBE	Bernard RICHARD
MAGNY JOBERT	Gilles TONNELIER	Daniel COLLE
MAGNY (LES)	Lionel GIRARDOT	Gérard THEVENY
MAGNY LES JUSSEY	Maurice GIROD	Jean-Pol GIROD
MAGNY VERNOIS	Daniel NOURRY	David REMY
MAILLERONCOURT CHARETTE	Edith MICHELIN	Stéphane BAUMANN
MAILLERONCOURT SAINT PANCRAS	Jean-Marc BOUVEROT	Ludovic GAUDIOT
MAILLEY ET CHAZELOT	Sébastien VON ARBOURG	Frédéric GOUX
MAIZIERES	Luc DENOYER	Patrick SCHUSTER
MALACHERE (LA)	Patrick GLAUSER	Jean sébastien BREUILLARD
MALANS	Anne SCHUTZ	Jean pierre JACQUOT
MALBOUHANS	David COUTHERUT	Christian GAUER
MALVILLERS	Sylvain SAINT-AVIT	Jérémie BOLOT
MANDREVILLARS	Hervé ROSSE	Catherine LOCATELLI
MANTOCHE	Georges DE GERAUVILLIERS	Jean-Claude CORTES
MARAST	Marie MATHIEU	Geneviève CHOPARD
MARNAY	Vincent BALLOT	Pierre ZANGIACOMI
MAUSSANS	Thierry TROUTIER	Damien DHEILLY
MELECEY	Dominique EUVRARD	Nicolas BLETZACKER
MELIN	Pierre VIENNOT	Marie-Hélène MULLER
MELINCOURT	Béatrice COLOMBAIN	Fabien GENTILHOMME
MELISEY	René DROVIN	Gérard LAROCHE
MEMBREY	Gérard LAMIDIEU	Eric TAMISIER
MENOUX	Jean luc PIREs	Thierry BIDOIRE
MERCEY SUR SAONE	Xavier TRIBILLON	Daniel LECONGE
MERSUAY	Rémy AVOSCAN	Christian CHERVET
MEURCOURT	Yves VINOT	Alain VINOT
MIGNAVILLERS	Jean-Louis MOUGENET	Stéphane JAY
MOFFANS ET VACHERESSE	Pierre THOMAS	Virginie GUTOWSKI
MOIMAY	Pascal TRESSE	Alfred EVARISTO
MOLAY	Martial GRATTEPAIN	Régis MULTON
MOLLANS	Michel MARTAUX	Daniel MAREY
MONTAGNE (LA)	Denis TISSERAND	Jean-Marie BRICE
MONTAGNEY	Denis GRIBELBAUER	LOUIS BAUDRY VIEILLARD
MONTARLOT LES RIOZ	Jérôme CARISEY	Pascal ROGNON
MONTBOILLON	Jean-Pierre FUCHOT	Sylvain PION
MONTBOZON	Viviane ARBEY	Jean-Yves GAMET
MONTCEY	Patrick GARRET	Alexandre DIZIAIN
MONTCOURT	Noël LESAING	Cédric MORLET
MONTDORE	Jean-Luc GUENOT	Jean-Claude JEANROUX
MONTESSAUX	Edouard MICHELIN	Franck COPPE

Communes	Titulaires	Suppléants
MONTIGNY LES CHERLIEU	Martine MOLL	Christian SAVOUREY
MONTIGNY LES VESOUL	Philippe COMBROUSSE	Thierry KLERCH
MONTJUSTIN ET VELOTTE	Jean-Pierre BERTRAND	Benoît PETON
MONT LE VERNOIS	Mathieu NORMAND	Dimitri GIRAULT
MONTOT	Bruno DEGRENAND	Marc BRIDOUX
MONT SAINT LEGER	Monique ESTIENNEY	Joël GARNERY
MONTUREUX ET PRANTIGNY	Catherine JACQUEMARD	Sophie TURPIN
MONTUREUX LES BAULAY	Marcel BERNARD	Gérard CORDIER
MOTÉY BESUCHE	Nathalie CHAROY BEAU	Maxime PETIGNY
MOTÉY SUR SAONE	Christian BRAUD	Philippe CHEKHAB
NANTILLY	Franz WURGES	Michel DEMANDRE
NAVENNE	Denis BARBAUX	Joel EBRO
NEUREY EN VAUX	Jean-Paul MARCHAL	Raphaël LAURENT
NEUREY LES LA DEMIE	Dominique HEZARD	Michel PIROLLEY
NEUVILLE LES CROMARY	Bernard PARIS	Dominique BELIN
NEUVILLE LES LA CHARITE	Cédric LALEAUX	Carole CHOUKRI
NEUVILLE LES LURE (LA)	Jean-Paul LAROYENNE	Dominique LAFFAGE
NEUVILLE LES SCEY (LA)	Geneviève POTHIER	Marie-Ange THIEBAUD
NOIDANS LE FERROUX	Josiane BARBANT-VERRIER	Gérard JACQUIN
NOIDANS LES VESOUL	Elisabeth BIDAUT Michel STOFLETH	Marcel LESIEUR Séverinne SCHAAL
NOIRON	Thierry MAURON	David JACQUES
NOROY LE BOURG	Mathieu LIGÉY	Yves ALTMAYER
OIGNEY	Lawrence LESCOMBE	Estelle GRUNEWALD
OISELAY ET GRACHAUX	Christophe RAMSEYER	Sébastien GARNIER
ONAY	Jacques ROUSSET	David VINCENT
OPPENANS	Gisèle DEVOILLE	Bruno SAILLEY
ORICOURT	David JAMEY	Colette CORNEVAUX
ORMENANS	Emmanuel BELIN	Didier PATIN
ORMOICHE	Daniel BAUDONCOURT	Gisèle PRUD'HOMME
ORMOY	Yannick MUNSCHY	Eric MAUJEAN
OUGE	Eric DUHAMEL	Jérôme MENNETRIER
OVANCHES	Patrick PETITPAS	Jean-Claude BOUDOT
OYRIERES	Philippe ROHA	Olivier COURVOISIER
PALANTE	Gérard PARRAVICINI	Ingrid LOUREIRO
PASSAVANT LA	Marc KIPPEURT	Mickaël MOROUSO
PENNESIERES	Jean-François ROUX	Ludovic RABIER
PERCEY LE GRAND	Christian GEOFFROY	Michel AVENEL
PERROUSE	Frédéric CHALET	Eric GAUTHIER
PESMES	Patrice DUSOUILLEZ	Frédéric HENNING
PIERRECOURT	Olivier NEE	Eric BAUDRY
PIN	Michèle DURAND MIGEON	Cyril POITREY
PISSEURE (LA)	Dominique CLAUDEL	Raymond CLAUDEL
PLAINEMONT	Thierry COUILLAUT	Dominique GALMICHE
PLANCHER BAS	Philippe REGNAULT	Didier VILTET
PLANCHER LES MINES	Laurent CLAUSEUSE	Michel GALMICHE
POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE	Michel ZILLOTTO	Giuliano NACCARATO
POMOY	Jean-Noël DEVILLERS	Jacques ROCHAT
PONTCEY	Christian TERRASSON	Martine GROSSRIEDER
PONT DU BOIS	Michel HENRY	Pascal BIGE
PONT SUR L OGNON	Gérard LEINTZINGER	Annie CLERC
PORT SUR SAONE	Alain GARDIENNET Emmanuel ARNOULD	Jean-Marie MARCHAND Alain CERDAN
POYANS	David DIZIN	Gaëlle GARNIER
PREIGNEY	Frédéric FISCHBACH	Laurent FLAJOLET
PROISELIERE ET LANGLE (LA)	Hubert DEMOUGIN	Christian GALMICHE
PROVENCHERE	Bruno GAUTHIER	Christian BOLMONT
PURGEROT	Pascal BOUDY	Vasco DAS NEVES EUSEBIO
PUSEY	Pierre CLERC	René REGAUDIE
PUSY ET EPENOUX	Jean-Paul KALANQUIN	Jean-Pierre FALLOT
QUARTE (LA)	Franck ROYER	Dominique LASALLE
QUENOCHÉ	Alexis BULLOZ	Eric BOUSSANGE
QUERS	Jean-Noël GAUCHET	André MOREL
QUINCEY	Christian CHAUSSELET	Yves DURGET
RADDON ET CHAPENDU	Christian MENIGOZ	Daniel THIERY
RAINCOURT	Sylvain BARTHELEMY	Xavier PIERSON
RANZEVILLE	Patrick RUAUX	<i>Non désigné(s)</i>
RAY SUR SAONE	Michel ALBIN	Lucien DONDON
RAZE	Yves JEANNEY	Didier PHEULPIN
RECOLOGNE	Christiane HARRAND	Sylvain FLAMENT
RECOLOGNE LES RIOZ	Robert TRAVAILLOT	Stéphane VAN-HOORNE
RENAUCOURT	Franck JOLY	Christian CRUCET

Communes	Titulaires	Suppléants
RESIE SAINT MARTIN (LA)	Serge ABBEY	Claude POULINLAGARDE
RIGNOVILLE	Michel GRANDGUILLAUME	David PHEULPIN
RIGNY	Rémi LAMBERT	Régis LAMBERT
RIOZ	Gilles MAINIER Dominique PARIS	Jean-Michel VERNIER Frédéric HIRSCHY
ROCHE ET RAUCOURT	Jean-Paul GARNERY	Michel DENARIE
ROCHELLE (LA)	Lucien BARBIER	Alexandre MULTON
ROCHE MOREY (LA)	Stéphanie ZIEGLER	Thierry TUPINIER
ROCHE SUR LINOTTE ET SORANS LES CORDIERS	Brigitte EME	Philippe TROSSAT
ROMAINE (LA)	Jean paul LISSER	Jérôme BERGEZ
RONCHAMP	Jean-Claude MILLE Pierre-Eric TARIN	Patrick MARECHAL Christophe DEVILLERS
ROSEY	Damien AUBRIOT	Jackie VANNIER
ROSIERE (LA)	Jean PERREIN	Jean DUCHANOIS
ROSIERES SUR MANCE	Pascal COCAGNE	Christiane MASSEZ
ROYE	Fabrice REGNIER	Alain TERNET
RUHANS	Eglantine PELCY	Serge GIRARD
RUPT SUR SAONE	Yves CHESNET	Jean-Marie DARD
SAINT BARTHELEMY	Jackie RICHE	Yvan ROMAIN
SAINT BRESSON	Yves SIMONIN	Claude VAUBOURG
SAINT BROING	Didier MOREAU	Armel MARCEL
SAINTE MARIE EN CHANOIS	Gérard CARDOT	Jean-François FRECHIN
SAINTE MARIE EN CHAUX	Christophe RENAUDIN	Martial RAMLOT
SAINTE REINE	Nathalie NOIROT	Christian JEANNEY
SAINT FERJEUX	Olivier FOURNEROT	J.Michel BRESSON
SAINT GAND	Aurélie BARD	Stéphanie FRANCHET
SAINT GERMAIN	Philippe LECUYER	Marie hélène GUILBERT
SAINT LOUP NANTOUARD	Thomas GAULIARD	Harry BARDET
SAINT LOUP SUR SEMOUSE	Marie-Joséphe GALLORINI Jean-Paul MILLEROT	Edith DOUCET Jean JOAQUIM
SAINT MARCEL	Victor VILLEMIN	Patrick SIMONIN
SAINT REMY	Pascal VERNET	Stéphane QUESADA
SAINT SAUVEUR	Georges BERTRAND Jacques DESHAYES	Raphaël BIGEY Francis MATHIEU
SAINT SULPICE	Alain SEGUIN	Martine MARGUIER
SAINT VALBERT	Odile POUILLEY	Thierry LE BRAY
SAPONCOURT	Guillaume JACQUEMIN	David LOPEZ
SAULNOT	Christophe LOMBARDET	Nicolas CARISEY
SAULX	Patrick LOUIS	Jean-Paul CASSET
SAUVIGNEY LES GRAY	Pierre VUILLERMOZ	Cécile THABOUREY
SAUVIGNEY LES PESMES	Roland SEYFRITZ	Huguette TEUFEL
SAVOYEUX	Michel ATTALIN	André MUSSOT
SCEY SUR SAONE ET SAINT ALBIN	Georges NOEL	Bruno BASTARD
SCYE	Eric BERNARD	Aurélien POIRCUISTE
SECENANS	Daniel TARBY	Andre GUILLAUME
SELLES	Jean-François KIRSCH	Jacques ROUSSEY
SEMMADON	Marie-Claire CAMUSET	Jacques MÉOT
SENARGENT MIGNAFANS	Jean-Michel BARDINE	Michel JACQUIN
SENONCOURT	Mathieu MINIC	Patrick MAIRE
SERVANCE MIELLIN	Jean-Pierre GRANDMOUGIN	Hervé OLIVIER
SERVIGNEY	Jean-Pierre RUAUX	Loïc ROYER
SEVEUX	Jean NOLY	Yves LHULLIER
SOING CUBRY CHARENTENAY	Jean-Claude PETIT	Xavier FIGARD
SORANS LES BREUREY	Giliane FERRAND	Yvette DERAY
SORNAY	Karine GAILLARD	Stéphanie LAMBOLEY
TARTECOURT	Jean-François VIRIOT	Patrick LAMARRE
TAVEY	Vincent PETREQUIN	Patrick FAUCOGNEY
TERNUAY MELAY ET SAINT HILAIRE	Sandra DUPETY	Eric GROSJEAN
THEULEY	Hervé MENNETRIER	Jean DENIS
THIEFFRANS	Laurent BEAUGUITTE	Hervé DUFAY
THIENANS	Colette BEAUPRETRE	Guy PUTION
TINCEY ET PONTREBEAU	Florence DOIZELET	Benoît GRENIER
TRAITIEFONTAINE	Jean-Pascal COUDRY	Gilles HUSY
TRAVES	Cyrille FARQUE	Bruno SUBE
TREMBLOIS (LE)	Frédéric PERROTIN	Jean-Philippe BONVALOT
TREMOINS	André CUENOT	Alain ROBERT
TRESILLEY	Olivier MAURAND	Ludovic BOULLAULT
TROMAREY	Philippe PAINGUET	Patrick MANGARD
VADANS	Régis BRESSAC	Sébastien VERNIER
VAITE	Gérard WALLET	Emeric MANGEOT
VAIVRE ET MONTOILLE	Michel SARTORIO Almedin MISUT	Michel MONIER Bejamin TANARI
VAIVRE (LA)	Gilles GRANDJEAN	Alain ROBERT
VALAY	Jean-Louis PAILLIER	<i>Non désigné(s)</i>
VAL DE GOUHENANS (LE)	Denis GAYES	Jean-Yves VIENOT
VALLEROIS LE BOIS	Gérard BONJOUR	Julien DISANTANTONIO
VALLEROIS LORIOZ	André CHOPARD	Damien PAGANI

Communes	Titulaires	Suppléants
VAL SAINT ELOI (LE)	Daniel COUPRIAUX	Daniel PINOT
VANDELANS	Patrick HUILIER	Evelyne GAY
VANNE	Rémy DROUHET	Joel MONGIN
VANTOUX ET LONGEVILLE	Gérard PEURIERE	Emmanuelle SERGEANT
VAROGNE	Sylvia LAMBOLEY	Julia STINGER
VARS	Jean-François BUHLER	Marcelline POULNOT
VAUCHOUX	David POURCELOT	Michel GRUJARD
VAUCONCOURT NERVEZAIN	Gustave MUNIER	Mickaël POISSENOT
VAUVILLERS	Jacques BRESSON	Rosaire COPPOLA
VAUX LE MONCELOT	Etienne LECOMTE	Bruno BEAUVILLAIN
VELESMES ECHEVANNE	Pascal RENAUDOT	Guy JACQUIN
VELET	Gilles DUMONT	David LEGOUX
VELLECHEVREUX ET COURBENANS	Joel BAUDIER	Marie-Hélène BRINCOURT
VELLECLAIRE	Armelle PARMENTIER	Sophie VUILLET
VELLEFAUX	Olivier DUBRAY	Estelle CRIQUI
VELLEFREY ET VELLEFRANGE	Olivier JEUNOT	Sébastien BERNASCONI
VELLEFRIE	Alexandre COLFORT	Gilbert CRIQUI
VELLEGUINDRY ET LEVRECEY	Michel ROBERT	Lionel FORT
VELLE LE CHATEL	Olivier BAUDEMONT BAVOUX	Pierre POUGEUX
VELLEMINFROY	Alain GARNIER	Daniel PERNOT
VELLEMOZ	Pierre CASELLA	Jacques DE SY
VELLEXON QUEUTREY ET VAUDEY	Jean-Marie ROBERT	Sébastien PERTET
VELLOREILLE LES CHOYE	Philippe MARTIN	Pierre MAIRE
VELORCEY	Martial GIRARDOT	Jean-Louis GRADOZ
VENERE	Jean-Louis MEUNIER	Nathalie CHOPARD
VENISEY	Rémi LESCORNEL	Michel RENAUD
VEREUX	Bruno TUPINIER	James BUTHIAU
VERGENNE (LA)	Patrick AUDRAS	Guy LEVAIN
VERLANS	Philippe GUYOT	Jean THIEBAUD
VERNOIS SUR MANCE	Pascal RODRIGUES	Pascal CHEVALIER
VERNOTTE (LA)	Robert PERRIN	Maurice SALOMON
VESOUL	Yvon KIEBER Ludovic BALLESTER Elian MENNETRIER Yves DOISE Jean-Michel RAGOT Jean jacques LEGAY Odile COLLINET Jean Yannick TUPIN	Véronique DEGALLAIX Stéphane PINI Alexandre GARNIRON Thomas OUDOT Philippe MENDES EVARISTO Geneviève MAUCHARD Fabienne HAPPE Delphine GOBETTI
VILLAFANS	Paul SEGUIN	Stéphane DURAND
VILLARGENT	Loris MORAS	<i>Non désigné(s)</i>
VILLARS LE PAUTEL	Jean GUILLAUME	Christian JAMEY
VILLEDIEU EN FONTENETTE (LA)	Olivier FRAND	Jean-Michel POUILLEY
VILLEFRANCON	Jean-Louis FOUSSERET	Mickaël ROTA
VILLENEUVE BELLENOYE ET LA MAIZE	Claude FOLLEY	Daniel SANCHEZ
VILLEPAROIS	Bruno MICHEL	André ROYER
VILLERS BOUTON	Gilles DURAND	Virginie BOMBLE
VILLERS CHEMIN ET MONT LES ETELLES	Laurent PERNOT	Noël BARRET
VILLERSEXEL	André MARTINEZ	Jean charles GODERIAUX
VILLERS LA VILLE	Marc BUHLER	Jacky GROSJEAN
VILLERS LE SEC	Jacques THEULIN	Danièle MOUGIN
VILLERS LES LUXEUIL	Jean-François MAIGRET	Alain VAUCHOT
VILLERS PATER	Michel SERIOT	Françoise LARRIEU
VILLERS SUR PORT	Gérard DURGET	François MEUDRE
VILLERS SUR SAULNOT	Michel BOSSERDET	Gilbert FILET
VILLERS VAUDEY	Sébastien ELSAN	Frédéric BESANCON
VILORY	Daniel GAUTHIER	Hervé VIVOT
VISONCOURT	Jean-Luc VEILLON	Maryline ROBERT
VITREY SUR MANCE	Bernard BERGER	David BUSSEY
VOIVRE (LA)	Pierre ALCHENBERGER	Catherine GRANDJEAN
VOLON	Didier LAURENT	Jérôme FAVRET
VORAY SUR L OGNON	Denis DAGOT	Guy VERNET
VOUGECOURT	André GAZILLOT	Vincent VARENNE
VOUHENANS	Marc GUCCIARDI	Christian CLAUDEL
VREGILLE	Fabrice BIGONVILLE	Jean-François ABISSE
VYANS LE VAL	Yves LIGIER	Marie-Françoise PEPIER
VY LE FERROUX	Denis CORNEILLE	Edith DOUBOUSQUET
VY LES FILAIN	Anne ABRECHT	Daniel GAZON
VY LES LURE	Claude KOHLER	Christine DESCOLLONGES
VY LES RUPT	Benoît SIMON	Eric MASOYE

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°38 concerne celles du Comité syndical du 1^{er} avril 2017 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 16 janvier, 28 février, 29 mai et 17 juillet 2017.
Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

DELIBERATION N°1 – Bilan 2016 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait précisé que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey Sur Saône présente un excédent d'exploitation de 2 615.76 euros pour 2016 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°2 – Bilan 2016 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait précisé que le solde budgétaire du bilan de la chaufferie de Marnay de l'année 2016 se compose d'un excédent d'exploitation de 7 238.87 euros et d'un excédent d'investissement de 187.28 euros, soit un excédent global de 7 486.15 euros et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service de.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 37 extensions à Aulx Les Cromary, Autrey-Les-Gray, Avrigney-Et-Virey, Brussey, Bucey-Les-Gy, Champlitte, Chaux-La-Lotière, Citers, Clairegoutte, Clans, Corre, Franchevelle, Fresne-Saint-Mames, Lavoncourt, Lure, Magny-Vernois, Moffans-Vacheresse, Mollans, Montjustin-Et-velotte, Nouvelle-Les-Lure, Proiselière-Et-Langle, Rigny, Roye, Sainte-Marie-En-Chaux, Trésilley, Vantoux-et-Longevelle et Vitrey-Sur-Mance.
- ✚ 6 renforcements à Ailloncourt, Champlitte, Gevigney, Mailleroncourt-Charrette, Rioz et Vauvillers.
- ✚ 6 aménagements esthétiques à Aroz, Coulevon, Lyoffans, Meurcourt, Purgerot et Traves.
- ✚ 4 sécurisations de fils nus à Ancier, Corravillers, Valay et Villers-Sur-Port.
- ✚ 6 sécurisations de fils nus de petites sections à Belfahy, Fontaine-Les-Luxeuil, Saint-Bresson, Ternuay-Et-Saint-Hilaire, Le Val Saint Eloi et La Voivre.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 6 extensions à Amance, Champlitte, Lyoffans, Magny-Vernois, Purgerot et Pusy-Epenoux.
- ✚ 6 renforcements à Fresne-Saint-Mames, Gevigney, Marast, Rioz, Vauvillers et Velleguindry-Levrecey.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Breuches, Clans, La Corbière, Courcuire, Faverney, Framont, Gourgeon, Lomont, Magnivray, Neurey-En-Vaux, Plancher-Les-Mines, Saint-Germain, Velesmes-Echevanne, Villers-Bouton et Villerssexel.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Brésilley, Chateney, Echenoz-La-Méline, Echenoz-Le-Sec, Grattery, Gray, Rosières-Sur-Mance et Vantoux-Et-Longevelle.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

12 opérations à Clans, Corravillers, Corre, Gevigney, Lure, Lyoffans, Magny-Vernois, Purgerot, Rioz, Sainte-Marie-En-Chaux, Vauvillers et Vitrey-Sur-Mance.

DELIBERATION N°2 - Bilan 2016 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey Sur Saône présente un excédent d'exploitation de 2 615.76 € pour 2016 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Bureau syndical charge

le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°3 – Bilan 2016 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le solde budgétaire du bilan de la chaufferie de Marnay de l'année 2016 se compose d'un excédent d'exploitation de 7 238.87 euros et d'un excédent d'investissement de 187.28 euros, soit un excédent global de 7 486.15 euros et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016, le Bureau syndical charge le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°4 – Interopérabilité des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Le Bureau syndical adopte le projet de convention de mise à disposition de données relatives à nos IRVE à intervenir avec la société GIREVE (seule plateforme française) sans compensation financière, pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques. En contrepartie de l'aide au titre du PIA, le syndicat en effet a l'obligation d'assurer l'accès de ses bornes à des véhicules tiers.

DELIBERATION N°5 – Implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques

Le Bureau syndical, après en avoir pris connaissance, adopte les projets de conventions relatifs aux occupations des domaines public ou privé nécessaires à l'implantation des 45 bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du département. Ces conventions auront une durée de 3 ans, elles seront ensuite reconductibles chaque année par tacite reconduction.

DELIBERATION N°6 – Hydroélectricité : études de faisabilité

Le Bureau Syndical adopte le principe de prendre la maîtrise d'ouvrage d'opération de production hydraulique d'électricité sur 2 sites : Pont-Sur-l'Ognon et Saint-Germain sous condition d'obtenir les accords de principe, contre indemnisation éventuelle, de l'utilisation du droit d'eau, de l'utilisation du foncier nécessaire détenu à proximité et du transfert de compétence de la part des collectivités concernées. En cas de retour favorable, il autorise le Président à lancer les études de faisabilité correspondantes et solliciter les subventions relatives à ces dernières.

DELIBERATION N°7 – Convention avec INGENIERIE70

Le Bureau syndical valide le projet d'adhésion du SIED 70 à l'Agence Départementale INGENIERIE70 dans le domaine de l'assistance informatique ainsi que le projet de convention qui l'accompagne. Il charge le Président de soumettre ces projets à l'approbation du Comité Syndical lors de sa prochaine réunion.

DELIBERATION N°8 – Compte budgétaire 6232 : fêtes et cérémonies

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le Bureau syndical approuve l'affectation des dépenses présentées ci-après au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et charge le Président de les engager et les régler dans la limite des crédits inscrits au budget :

- *de manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, inauguration, réceptions, manifestations tels que décorations et sapins de Noël, cadeaux ou jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations.*
- *Les fleurs, bouquets et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, PACS, décès, naissances, départ en retraite, mutation ou lors de réceptions officielles.*
- *Les frais de restauration des élus ou employés liés aux actions syndicales ou à l'occasion d'évènements ponctuels tels que ceux mentionnés ci-dessus.*
- *Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures, frais de bouche et spiritueux pour l'organisation de réunions, ou d'ateliers ou de manifestations ou échanges avec les autres collectivités.*

DELIBERATION N°9 – Recrutement d'un responsable de secteur

Par délibération n°3 en date du 8 octobre 2013, le Bureau Syndical avait créé un poste de technicien et avait chargé le Président de procéder au recrutement d'un contractuel. Le contrat correspondant prend fin le 27 février 2017. Le Bureau syndical décide de lancer un nouveau recrutement et se réserve la possibilité de recruter un contractuel, il charge le Président de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 28 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°1 – Comptes administratifs 2016

Le Bureau syndical donne un avis favorable aux projets de comptes administratifs présentés par le Président et précise qu'il sera demandé au prochain Comité syndical d'arrêter les comptes administratifs de l'année 2016.

DELIBERATION N°2 – Projets de Budgets 2017

Le Bureau syndical valide les projets de budgets primitifs 2017 présentés par le Président et précise qu'ils seront proposés au Comité syndical lors de sa prochaine réunion.

DELIBERATION N°3 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les deuxièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 25 extensions à Adelans-et-le-Val-de-Bithaine, Athesans-Etroitefontaine, Bouligny, Boulton, Chalonsvillars, Chapelle-St-Quillain (La), Germigny, Gezier-Et-Fontenelay, Grattery, Gy, Haut-du-Them-Château-Lambert, Jussey, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, Melisey, Mollans, Perrouse, Raddon-et-Chapendu, Roye, Scye, Velesme-Echevanne, Velleguindry-Et-Levrecey, Villafans, Vilory et Vy-les-Lure.
- ✚ 4 renforcements à Gy, Saint-Bresson, Traves et Ternuay-St-Hilaire.
- ✚ Un aménagement esthétique à Vauvillers.
- ✚ Une sécurisation de fils nus à Gy.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 7 extensions à Boulton, Gevigny, Gezier-Et-Fontenelay, Perrouse, Traves, Velleguindry-Et-Levrecey et Villers-les-Luxeuil.
- ✚ 3 renforcements à Gray, Gy et Pontcey.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Basse-Vaivre (La), Brevilliers, Chariez, Chassey-les-Montbozon, Creveney, Ecomagny et Oricourt.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Arc-les-gray, Hyet et Traves.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

Neuf opérations sont programmées à Bouligny, Athesans-Etroitefontaine, Chalonsvillars, Gezier-Et-Fontenelay, Gy, Magny-Vernois, Velesmes-Echevanne, Villers-les-luxeuil et Traves.

DELIBERATION N°4 – Convention KIWI PASS pour les bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Bureau adopte le projet d'accord d'itinérance avec la société KiWhi Pass Solutions, ce dernier a pour objet de permettre l'accès des IRVE du syndicat aux utilisateurs de la carte KIWHI aux tarifs pratiqués par le SIED 70 conclu pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement par périodes de 1 an, les tarifs du SIED 70 pourront être modifiés chaque année.

DELIBERATION N°5 – Recrutement d'un responsable de secteur

Par délibération n°9 du 16 janvier 2017, le Bureau Syndical a décidé de lancer un nouveau recrutement pour un poste de technicien se réservant la possibilité de recruter un contractuel. Faute de candidatures de titulaires de la fonction publique territoriale, il autorise la reconduction du contrat en cours avec l'agent occupant actuellement ce poste et charge le Président de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2017

DELIBERATION N°1 - Comptes de gestion 2016 du budget principal et de ses 5 budgets annexes

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 5 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scye-sur-Saône », « Chaufferie de Gy » et « Chaufferie de Marnay » dressés pour l'exercice 2016 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2 - Compte administratif du budget principal de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2016 qui présente un excédent de 5 024 612,67€ et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	19 137 249.26 €
	Recettes	17 368 734.60 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	4 138 044.14 €
	Recettes	10 931 171.47 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 3 - Compte administratif du budget annexe " Conseil " de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2016 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisations (1)
Dépenses	39 766.63 €
Recettes	39 766.63 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2016 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	0.01 €
	Recettes	0.00 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	10 390.07 €
	Recettes	10 390.08 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2016 qui présente un déficit global de clôture de 2 635.79 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	43 530.02 €
	Recettes	32 975.13 €
EXPLOITATION	Dépenses	121 904.69 €
	Recettes	129 823.79 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N°6 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » 2016 qui présente un excédent global de clôture de 24 643.18 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	60 010.03 €
	Recettes	101 889.58 €
EXPLOITATION	Dépenses	94 561.79 €
	Recettes	77 325.42 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 7 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » 2016 qui présente un excédent global de clôture de 297.86 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	236 819.46 €
	Recettes	237 117.32 €
EXPLOITATION	Dépenses	133 420.74 €
	Recettes	133 420.74 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 8 - Reprise des résultats 2016 du budget principal et des budgets annexes

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal et des budgets annexes de 2016 comme suit :

Budget	Résultats		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture besoins de financement en investissement	Reprise excédent de fonctionnement ou exploitation	Reprise déficit de fonctionnement ou exploitation	Reprise excédent d'investissement	Reprise déficit d'investissement
Principal	6 793 127.33 €	-1 768 514.66 €	1 768 514.66 €	5 024 612.67 €	/		1 768 514.66 €
Conseil	0 €	0 €	0 €	/	/		0 €
Prestations services	0.01 €	-0.01 €	0.01 €	/	/		0.01 €
Chaufferie Scey	7 919.10	- 10 554.89 €	7 919.10 €	/	/		10 554.89 €
Chaufferie Gy	-17 236.37 €	41 879.55 €	0 €	/	17 236.37 €	41 879.55 €	/
Chaufferie Marnay	0 €	297.86 €	0 €	/	/	297.86 €	0 €

DELIBERATION N° 9 - Budget primitif principal 2017

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif principal 2017 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	258 950.00	013	Atténuation de charges	10 000.00
012	Charges de personnel	703 700.00	70	Produits des services	78 900.00
65	Autres Charges de gestion courante	85 100.00	73	Impôts et taxes	3 200 000.00
67	Charges exceptionnelles	51 000.00	75	Autres produits de gestion courante	1 100 000.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	7 000.00	77	Produits exceptionnels	176 100.00
023	Virement à la section d'investissement	3 938 250.00	042	Opérations d'ordre entre section	2 628 250.00
042	Opérations d'ordre entre sections	4 165 000.00	002	Résultat reporté	5 024 612.67
Total section		9 209 000.00	Total section		12 217 862.67
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
020	Immobilisations incorporelles	50 000.00	13	Subventions d'investissement	4 712 000.00
204	Subventions d'équipements versées	3 680 000.00	10	Dotations fonds divers et réserves	4 000.00
21	Immobilisations corporelles	40 000.00	1068	Excédent de fonctionnement	1 768 514.66
23	Immobilisations en cours	7 340 000.00	27	Autres Immo financières	1 100 000.00
13	Subvention d'investissement	50 000.00	024	Produits de cessions	6 000
020	Dépenses imprévues	15 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	3 938 250.00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 628 250.00	040	Opérations d'ordre entre sections	4 165 000.00
041	Opérations patrimoniales	1 100 000.00	041	Opérations patrimoniales	1 100 000.00
001	Solde reporté	1 768 514.66			
Total section		20 071 764.66	Total section		20 043 764.66

Il précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2017 si nécessaire avant le vote du budget de 2018.

DELIBERATION N° 10 - Budget primitif annexe « Conseil » 2017

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Conseil » 2017 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
012	Charges de personnel	25 100.00	74	Dotations et participations	10 000.00
			77	Produits exceptionnels	15 100.00
Total section		25 100.00	Total section		25 100.00
PAS D'INVESTISSEMENT					

DELIBERATION N° 11 - Budget primitif annexe « Prestations de services » 2017

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Prestations de services » 2017, précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	1 100.00	70	Vente prestations de services	36 100.00
67	Charges exceptionnelles	35 000.00			
Total section		36 100.00	Total section		36 100.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Solde reporté	0.01	106	Dotation fonds divers réserves	0.01
Total section		0.01	Total section		0.01

DELIBERATION N° 12 - Budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2017, si nécessaire avant le vote du budget de 2018, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	68 070.00	70	Ventes produits	134 530.00
012	Charges de personnel	7 000.00	77	Produits exceptionnels	3 900.00
66	Charges financières	6 400.00	042	Opérations d'ordre entre sections	18 000.00
022	Dépenses imprévues	2 900.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	72 060.00			
Total section		156 430.00	Total section		156 430.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Total des opérations d'équipement	37 924.21	106	Dotations et fonds de réserves	7 919.10
16	Remboursement d'emprunts	13 500.00			
040	Opérations d'ordre entre sections	18 000.00	040	Opérations d'ordre entre sections	72 060.00
001	Solde négatif reporté	10 554.89			
Total section		79 979.10	Total section		79 979.10

DELIBERATION N° 13 - Budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Gy

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Gy, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2017, si nécessaire avant le vote du budget de 2018, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	27 350.00	70	Vente produits	70 210.00
012	Charges de personnel	4 800.00	77	Produits exceptionnels	5 000.00
66	Charges financières	4 100.00	042	Opérations d'ordre entre section	4 100.00
67	Charges exceptionnelles	11 100.00			
022	Dépenses imprévues	2 423.63			
042	Opérations d'ordre entre sections	12 300.00			
002	Résultat reporté	17 236.37			
Total section		79 310.00	Total section		79 310.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Immobilisations en cours	33 779.55	16	Emprunt et dettes	11 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 400.00	040	Opérations d'ordre entre sections	12 300.00
020	Dépenses imprévues	2 000.00	001	Résultat reporté	41 879.55
040	Opérations d'ordre entre sections	4 100.00			
Total section		65 279.55	Total section		65 279.55

DELIBERATION N° 14 - Budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Marnay

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Marnay, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25% de chacun des chapitres du budget 2017, si nécessaire avant le vote du budget de 2018, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	71 100.00			
012	Charges de personnel	7 000.00			
66	Charges financières	10 900.00	70	Ventes Produits	149 600.00
022	Dépenses imprévues	6 600.00	77	Produits exceptionnels	1 200.00
042	Opérations d'ordre entre section	67 300.00	042	Opérations d'ordre entre sections	12 100.00
Total section		162 900.00	Total section		162 900.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Immobilisations en cours	16 997.86	040	Opérations d'ordre entre sections	67 300.00
16	Emprunt et dettes assimilées	38 500.00	001	Résultat reporté	297.86
040	Opérations d'ordre entre section	12 100.00			
Total section		67 597.86	Total section		67 597.86

DELIBERATION N° 15 – Adhésion au pôle d'assistance informatique de l'Agence départementale Ingénierie70

Le Comité syndical décide d'adhérer à l'Agence départementale INGENIERIE70 pour la compétence d'assistance informatique et adopte ses statuts. Il confie l'assistance informatique des logiciels de comptabilité et paye à INGENIERIE70.

DELIBERATION N° 16 – Transfert de compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » - ville de Vesoul

Le Comité syndical prend acte du transfert de la compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » de la ville de Vesoul pour desservir différents bâtiments situés dans le quartier du Montmarin.

DELIBERATION N° 17 – Commission consultative de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)

Le Comité syndical fixe à 1 le nombre de délégué (e) pour chacune des 17 Communautés de communes du département de Haute-Saône et 1 pour la Communauté d'agglomération de Vesoul, et donc à 18 le nombre de représentants du Comité syndical à la commission consultative paritaire de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (TECV).

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 MAI 2017

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les troisièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 30 extensions à Avriigny, Brotte les Luxeuil, Chaux la Lotière, Combeaufontaine, la Cote, Coulevon, Esprels, Franchelle, Froideterre, Grattery, Larians et Munans, Longeville, la Malachère, Mandrevillars, Moffans Vacheresse, Montureux les Baulay, Passavant la Rochère, Pusey, Pusy Epenoux, Renaucourt, Rioz, Saint Germain, Sceaux sur Saône, Sornay, Tresilley, Tromarey, Vaivre et Montoille, Vallerois Lorioz, et Villers la Ville.
- ✚ 11 renforcements à les Aynans, Chaux la Lotière, Esprels, Fleurey les Favorney, Froideterre, Jussey, Lyoffans, Loulans Verchamp, Mercey sur Saône, Moffans Vacheresse et Pusy Epenoux.
- ✚ 8 aménagements esthétiques à Chalonnvillars, Chaumerce, Echenans Sous Mont Vaudois, Moffans Vacheresse, Montagney, Noidans les Vesoul, Pusey et Vernois sur Mance.
- ✚ 2 sécurisations de fils nus à Charcenne et Servance.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 19 extensions à Aroz, Beaujeu St Vallier Quitteur, Cerre les Noroy, Chalonnvillars, Chaumerce, Chaux la Lotière, Coulevon, Echenans Sous Mont Vaudois, Gezier Fontenelay, Moffans Vacheresse, Montagney, Noidans les Vesoul, Pusey, Pusy Epenoux, Renaucourt, Rioz, Sceaux sur Saône, Tresilley et Vernois sur Mance
- ✚ 6 renforcements à Chaux la Lotière, Charcenne, Frotey les Vesoul, Jussey, Noidans les Vesoul et Pesmes.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Conflans sur Lanterne, Favorney, Héricourt, Marnay, Velesme Echevane et Villers les Luxeuil.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Aroz, Autet, Champtonnay, Charmoille, Coisevaux, Comberjon, Corre et Coulevon.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

Vingt et une opérations sont programmées à Aroz, Cerre les Noroy, Chalonnvillars, Charcenne, Chaumerce, Chaux la Lotière, la Côte, Coulevon, Echenans sous Mont Vaudois, Jussey, Larians et Munans, Moffans Vacheresse, Noidans les Vesoul, Pusey, Pusy Epenoux, Renaucourt, Rioz, Sceaux sur Saône, Vallerois Lorioz, Vernois sur Mance et Vilory.

DELIBERATION N°2 – Financement des travaux OICEP

Le Bureau adopte les nouvelles modalités de financement des travaux d'Optimisation des Installations Communales d'Eclairage Public qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017, à savoir :

Pour les communes de moins de 2 000 habitants (catégories n°3&4)

Nouvelles modalités

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau DPE) (3)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé (3)	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 €par luminaire rénové (4)	40%	60% et TVA
Renouvellement avec économie de 66%, plafonné à 450 €par luminaire rénové (4)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au-delà du plafond de 450 €par luminaire rénové (4) ou avec économie inférieure à 40%	25 %	75% et TVA

4) Remplacement d'un luminaire, avec source de tout type, de plus de 15 ans (justification fournie par la commune), par un luminaire d'efficacité supérieure à 90 lumen/Watt. Le SIED70 conservera la totalité du montant du produit de la vente des CEE correspondants.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants (catégories n°1)

Le taux de participation du SIED 70 passe de 7% à 10% pour les travaux d'éclairage public, le matériel installé doit respecter les prescriptions d'éligibilité aux CEE et avoir des puissances moins consommatrices d'énergie (luminaires type LED).

DELIBERATION N°3 – Maîtrise de l'énergie : appel à projets

Le Bureau adopte le principe de lancer un appel à projets pour financer des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments des communes adhérentes au syndicat, et fixe le montant affecté à cette opération à 1 million d'euros.

DELIBERATION N°4 – Convention HSN/SICAE/SIED 70 pour chantier à Soing-Cubry-Charentenay

Le Bureau adopte le projet de convention relative à l'usage des supports des réseaux de distribution d'électricité aérien pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le périmètre des communes de Soing-Cubry-Charentenay.

DELIBERATION N°5 – Convention avec les territoires lauréats TEPCV pour la valorisation des CEE

Le Bureau adopte le projet de convention de partenariat avec les lauréats TEPV / 3^{ème} phase (Pays Vesoul-Val de Saône, Pays des Vosges Saônoises, CC du Pays Riolais et CC du Pays de Montbozon et du Chanois). Il accepte de réduire de moitié les taux de participations du SIED 70 pour les opérations concernées par ce dispositif si la vente des CEE permet d'obtenir un montant supérieur au montant de la contribution du maître d'ouvrage à l'opération.

DELIBERATION N°6 – Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques hors PIA

Le Bureau adopte les conditions de financement liées à l'installation et l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques n'entrant pas dans le Programme des Investissements d'Avenir (PIA), à savoir :

- ✓ Contribution financière du demandeur à hauteur des coûts d'installation hors subventions (achat et mise en place de la borne),
- ✓ Coûts de fonctionnement pris en charge par le SIED 70 pendant la période de 3 ans.

DELIBERATION N°7 – Frais de déplacement pour concours et examens des agents

Le Bureau adopte les modalités de remboursement des frais de déplacement occasionnés lors de formations de préparation aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale et à la participation à un concours ou un examen professionnel, il autorise le président à accorder le remboursement des sommes justifiées par les agents.

DELIBERATION N°8 – Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Le Bureau adopte les dispositions portant sur l'instauration de la participation financière aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par les agents en matière de santé à compter du 01/07/2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation. Cette participation sera proportionnelle au temps de travail et modulable selon les tranches d'indices.

DELIBERATION N°9 – Participation à un projet de l'association Electriciens sans frontières

Le Bureau décide de répondre favorablement à la demande de l'association Electriciens Sans Frontières de participer financièrement, pour une période triennale, à des actions de solidarité internationale qui utilisent l'accès à l'électricité et/ou à l'eau comme levier de développement au bénéfice de populations démunies.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 17 JUILLET 2017

DELIBERATION N°1 – Recours / Compétence AODE à la Com Com du Val Marnaysien

Le Bureau syndical soutient la démarche engagée auprès du Tribunal administratif à l'encontre de l'arrêté préfectoral pris par Madame la Préfète de Haute-Saône et Monsieur le Préfet du Doubs concernant la prise de compétence AODE par la Communauté de Communes du Val Marnaysien et charge le Président de rencontrer Madame la Préfète afin de chercher une solution satisfaisante pour toutes les parties.

DELIBERATION N°2 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les quatrièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 16 extensions à Aboncourt-Gesincourt, Aillevillers-et-Lyaumont, Belfahy, Chambornay-les-Pin, Champlitte, Charmoille, Corbenay, Faucogney-et-la-Mer, Fondremand, Larret, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, La Malachère, Soing-Cubry-Charentenay, Sornay, et Villers-Chemin-Mont- les-Etrelles.
- ✚ 2 aménagements esthétiques à Chaux-La-Lotière et Saulx.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 6 extensions à Apremont, Champlitte, Charmoille, Rioz, Saulx et Soing-Cubry-Charentenay et 3 renforcements à Frotey les Vesoul, Poncey et Saint-Gand.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage de la commune à Andelarrot.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Dampierre-sur-Salon.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ Huit opérations sont programmées à Aillevillers-et-Lyaumont, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, La Malachère, Saulx, Soing-Cubry-Charentenay, Sornay et Villers-Chemin-Mont-les-Etrelles.

Par ailleurs, le Bureau décide de considérer les électrovannes et les téléalarmes non pas comme des équipements publics (participation syndicale à 100%) mais comme des équipements exceptionnels (participation syndicale à 55%).

DELIBERATION N°3 – Convention avec le Pays Graylois pour les études de faisabilité de chaufferies bois

Le Bureau adopte le projet de convention avec le Pays Graylois et l'ADERA portant sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative aux études de faisabilité de chaufferies bois. Afin de renforcer l'implication du SIED 70 dans le développement des énergies renouvelables, il décide d'attribuer une subvention de 10% limitée à 1 000 euros aux communes retenues pour cet appel à projet.

DELIBERATION N°4 – Valorisation des CEE TEPCV / Phase 3

Le Bureau adopte le projet de convention portant sur la vente des CEE issus du dispositif PRO INNO-08 dits « CEE TEPCV » et autorise le président à signer tous les documents s'y rapportant dans la limite basse de 3.25€/MWh cumac.

DELIBERATION N°5 – Maîtrise de l'énergie / Appel à projets

Suite à sa délibération n°3 du 29 mai 2017, le Bureau syndical adopte les modalités de l'appel à projets lancé pour financer des travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments des communes, pour une remise des dossiers le 31 janvier 2018 et un jury en février 2018.

DELIBERATION N°6 – Concours « Ecoloustics »

Le Bureau adopte les modalités de mise en œuvre du concours « Ecoloustics » organisé par la FNCCR pour les classes de CM 1/CM2 en proposant aux élèves de réfléchir à la production et la consommation d'énergie dans leur commune « hier, aujourd'hui et demain ».

DELIBERATION N°7 – Convention de restauration avec le CROUS

Le Bureau adopte le projet de convention avec le CROUS en vue de permettre aux agents du SIED70 de bénéficier du service restauration proposé par le restaurant du pôle universitaire de Vesoul.

DELIBERATION N°8 – Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Bureau syndical approuve l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le secteur de Montbozon dans les conditions de la délibération n°6 du 29 mai 2017.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille ☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité